

COMMISSION
CHARBONNEAU

Devine
qui vient
témoigner?

Les audiences publiques de la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction recommencent lundi. Témoins volontaires ou sous la contrainte, la liste est longue de ceux qui détiennent un morceau du grand casse-tête; *Le Devoir* vous en propose une, non exhaustive, non pas pour soulever des doutes, mais pour pointer en direction de quelques personnes riches d'informations permettant de démêler l'écheveau dans lequel est plongé le Québec depuis trois ans. Premier volet: le monde syndical.

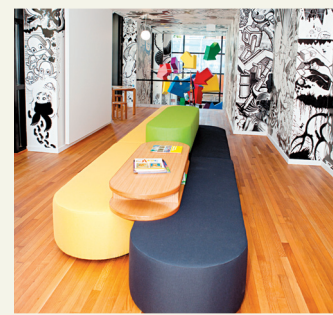
KATHLEEN LÉVESQUE

La sacro-sainte solidarité syndicale est mise à mal à la FTQ-Construction depuis novembre 2008. Les élections à la direction du plus important syndicat de l'industrie de la construction ont alors donné lieu à une guerre de clans. En arrière-plan d'un climat politique tendu se profilent des règles démocratiques vraisemblablement contournées avec pressions et menaces à la clé ainsi que des relations avec le crime organisé.

Quels sont les intérêts en jeu? Certains experts y décident «*le rêve historique*» de la

VOIR PAGE A 12 : TÉMOIN

AUJOURD'HUI



Culture › Le Musée des beaux-arts fait place aux enfants. Un don permet de doubler les espaces éducatifs. *Page B 12*

Annonces... B 9 Météo..... B 10
Avis légaux. A 5 Motscroisés B 10
Décès..... B 9 Sports..... B 7
Grille télé.. B 11 Sudoku..... B 8



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Les vélos en libre-service coûtent cher et ne contribueraient pas vraiment à réduire l'utilisation de l'automobile en ville.

À quoi sert le Bixi?

Le vélo en libre-service serait avant tout un formidable outil de communication aux mains des villes

À l'occasion d'un premier colloque à Strasbourg sur les vélos en libre-service, Frédéric Hérán s'interroge sur les coûts et limites de l'expérience. Le vélo en libre-service n'est-il qu'un instrument de communication?

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

Bixi, Vélib, Vélov', Smartbike, Bicloo, Vélo'di, Vélocité, les appellations ne manquent pas. Mais, tous ces vélos en libre-service (VLS) qui se sont répandus autour du monde depuis quelques années coûtent-ils trop cher et surtout, permettent-ils vraiment de gagner du terrain sur la voiture? C'est à ces questions que des experts français réunis à Strasbourg à partir de mardi ont entrepris de répondre en dressant le bilan d'un service qui s'est rapidement étendu à 350 villes à travers le monde, dont 35 en France seulement.

Étrangement, les chiffres sont rares sur les coûts réels de ces expériences. La raison, explique l'économiste Frédéric Hérán de l'université de Lille, c'est que les opérateurs préfèrent demeurer discrets pour ne pas amener le contribuable. Seule certitude, le VLS coûte cher. Un article du magazine économique *L'Ex-*

pansion estimait le coût d'un seul vélo à 3200 € (4000\$) par an. Mais Frédéric Hérán croit qu'il se situe plutôt autour de 4000 € (5000\$). Ce coût élevé est dû à l'usure normale comme aux intempéries et au vandalisme.

Il n'est donc pas surprenant que certains opérateurs, comme JCDecaux à Paris, aient déjà renégocié leur contrat et que certaines villes aient mis fin de manière abrupte à l'expérience. C'est notamment le cas d'Aix-en-Provence, qui perdait chaque année 500 000 € (627 000\$), et des communes regroupant Aubervilliers et sa périphérie, près de Paris, dont les vélos étaient l'objet de vandalisme. Ces deux villes ont décidé de réinvestir ces sommes dans d'autres secteurs favorisant plus directement le transport en commun. Chose certaine, dit Hérán «*le VLS ne marche que dans les villes à forte densité*».

Un instrument de communication?

Il n'est pas non plus évident que le VLS diminue vraiment l'utilisation de l'automobile. Les rares enquêtes disponibles, à Lille et à Lyon, tendent à prouver que moins de 10% des usagers du VLS délaissent leur auto pour le vélo. Les autres louent ces vélos au lieu de prendre les transports en commun ou, simplement, de

VOIR PAGE A 12 : BIXI

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

La sous-
traitance
après les
mises à pied

100 millions au privé pour compenser les coupes fédérales

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire à Ottawa

La Défense nationale n'a pas échappé aux rondes de coupes imposées à la fonction publique dans le dernier budget fédéral. Mais voilà que ce même ministère envisage de confier en sous-traitance à une entreprise privée le travail délaissé par ses fonctionnaires remerciés. Un contrat de 100 millions de dollars qui ne réduira en rien les dépenses de l'État, estime le syndicat des employés de la Défense.

Le ministère de la Défense cherche à combler le vide qui sera créé par les mises à pied dans l'ouest du pays. Le gouvernement conservateur envisage de fermer les unités de soutien militaire de Chilliwack, en Colombie-Britannique, et de Calgary, en Alberta, selon une note d'information dont l'*Ottawa Citizen* a obtenu copie. Des fermetures qui ont «*sévèrement limité la capacité à entretenir l'infrastructure qui est actuellement soutenue par ces unités*», note le brigadier-général J.C.G. Juneau dans ces documents datés du 6 septembre.



Peter MacKay

«*Le statu quo n'est pas une option viable quant au soutien de nos installations une fois que les USS [unités de soutien de secteur] seront fermées, en raison du manque de main-d'œuvre pour soutenir les opérations des installations*», poursuit-on dans les notes écrites.

La Défense nationale prévoit donc accorder un contrat de 100 millions de dollars à une firme privée, pour un travail s'échelonnant de 2013 à 2018. Les réductions de personnel dans la fonction pu-

VOIR PAGE A 12 : DÉFENSE

L'université est
de moins en moins
abordable

Depuis 1990, le coût des études a grimpé trois fois plus vite que l'inflation au Canada

LISA-MARIE GERVAIS

Loin de suivre l'inflation, le coût des études est plutôt parti en flèche partout au Canada depuis les dix dernières années, rendant l'université de moins en moins abordable, rapporte une nouvelle étude du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). Depuis 1990, le coût des études universitaires de premier cycle, qui comprend les droits de scolarité et les frais afférents, a crû annuellement de 6,2%, soit trois fois plus vite que l'inflation. Et si la tendance se main-

VOIR PAGE A 12 : UNIVERSITÉ



ÉCOUTEZ POUR VOIR

Michel C. Auger

EN SEMAINE 11 H

AUJOURD'HUI

Derniers jours du gouvernement Charest: comment s'exerce la transition?

Réalisation: Philippe Brazeau
Radio-Canada.ca/midlinfo



ACTUALITÉS

Tony Tomassi choisit un procès devant juge et jury

L'ex-ministre libéral est accusé de fraude à l'endroit du gouvernement

MARTIN OUELLET
à Québec

Accusé de fraude contre le gouvernement et d'abus de confiance, l'ex-ministre libéral Tony Tomassi a choisi un procès devant juge et jury.

Par la voix de la représentante de ses procureurs, M^e Caroline Drolet, l'ex-ministre de la Famille a renoncé à son enquête préliminaire, mardi, au palais de justice de Québec.

La date du procès, qui n'aura pas lieu avant l'an prochain, sera déterminée le 3 décembre prochain.

M. Tomassi fait face à trois chefs d'accusation pour des gestes commis entre novembre 2007 et mai 2010.

Il a admis avoir effectué des dépenses personnelles, alors qu'il était député, avec une carte de crédit appartenant à l'agence de sécurité BCIA, contrôlée par l'une de ses relations et contributeur enthousiaste à la caisse libérale, Luigi Coretti.

M. Tomassi a utilisé la carte de crédit fournie par M. Coretti — qui négociait alors des contrats avec le

gouvernement — pour payer de l'essence en sus de son allocation publique pour frais de transport.

Cette dernière frasque avait fait perdre patience au premier ministre Jean Charest qui avait expulsé M. Tomassi du caucus libéral au printemps 2010 et confié le dossier à la police.

Dans les semaines précédentes, M. Charest avait défendu bec et ongles son ministre de la Famille contre les attaques répétées de l'opposition sur sa gestion controversée du réseau des garderies.

Congédié par le premier ministre, M. Tomassi s'était néanmoins accroché à ses fonctions de député indépendant de la circonscription montréalaise de Lafontaine pendant des mois sans pratiquement remettre les pieds à l'Assemblée nationale.

Devenu une source d'embarras pour l'ensemble de ses ex-collègues libéraux, M. Tomassi avait continué de toucher ses émoluments de parlementaire jusqu'à sa démission le 3 mai dernier.

La Presse canadienne



Tony Tomassi



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des villes comme Montréal et Québec, plus âgées, sont particulièrement touchées par le vieillissement des infrastructures routières.

Des infrastructures mal en point

La moitié des routes municipales du Canada sont dans un piètre état

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La moitié des routes municipales sont en mauvais état. Deux installations de traitement des eaux usées sur dix nécessitent de sérieux travaux. Le tiers des conduites d'eau aussi. La facture sera salée demain, avertit la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui dévoilait hier les résultats d'une enquête menée auprès de 123 villes, d'un océan à l'autre, en 2009-2010.

«*Ça vient confirmer ce qu'on savait un peu tous*», a dit le vice-président de la FCM, Claude Dauphin, en conférence de presse mardi.

Selon lui, des villes comme Montréal et Québec, plus âgées, sont particulièrement touchées par le vieillissement des infrastructures. «*Ça vient confirmer, chiffres à l'appui, ce que nous pensions. Ce sera utile pour les décideurs qui auront à restaurer toutes ces infrastructures.*»

Sans intervention rapide, les coûts pourraient exploser au cours de la prochaine décennie, estime la FCM.

Globalement, les routes récoltent la pire note. Les systèmes de gestion des eaux — potable, pluviale et usées — obtiennent généralement un meilleur résultat, malgré des lacunes évidentes pour certains. Ce sont les systèmes de gestion de l'eau de pluie qui inquiètent le moins.

C'est la première fois que la FCM publie un tel portrait des infrastructures. Elle avertit qu'elle sévira encore, et qu'elle pourrait ajouter des volets à l'enquête: ponts, bâtiments, transport en commun, ports et aéroports pourraient passer sous sa loupe.

Cette situation est le fruit du «*déficit chronique*» des finances municipales, disent les auteurs. Ce manque à gagner a obligé les municipalités à reporter les travaux de construction et de réparation des infrastructures essentielles,

soutiennent-ils. Ils chiffrent à 123 milliards de dollars le trou à combler.

La FCM en profite pour souligner que le plan Chantiers Canada, un programme fédéral de 2 milliards de dollars, se termine en mars 2014. Ce qui était un pas dans la bonne direction est donc menacé. D'où viendra l'argent par la suite? Les municipalités s'inquiètent et sonnent l'alarme. Elles croient que les progrès réalisés grâce à ce programme pourraient carrément disparaître et demandent son renouvellement.

Les infrastructures font non seulement mauvaise figure, mais les villes ignorent souvent la

gravité de leur détérioration, faute de programmes d'inspection. Le sondage révèle qu'un programme d'inspection des autoroutes manque à plus de 40% des municipalités. Elles sont de 20 à 25% à ne pas avoir de tel programme pour les routes locales.

De nouvelles exigences pourraient également pressuriser les budgets municipaux. Par exemple, en vertu d'un nouveau règlement sur les eaux usées, un système de traitement des eaux sur quatre devra être remplacé.

La FCM, qui chiffre l'opération à 20 milliards de dollars, demande à Ottawa d'assortir l'exigence d'une enveloppe, prise à même le Plan d'infrastructures à long terme.

La FCM formule également ses demandes pour le transport en commun. Elle demande à Ottawa de se doter d'une stratégie pour les rendre plus rapides et efficaces. Il manquerait environ 13,5 milliards pour atteindre les objectifs évoqués dans les plans de transport 2012-2016.

Pour la FCM, «*les coûts cachés d'infrastructures dégradées, désuètes et déficientes sont beaucoup trop importants pour être négligés*». Elle rappelle au passage que même ignorée, la facture continuera à s'allonger.

Le Devoir

ÉTHIQUE

Une enquête est ouverte sur le chef de cabinet de Harper

Ottawa — La commissaire à l'éthique fédérale Mary Dawson a déclenché une enquête approfondie sur un possible cas de conflit d'intérêts impliquant le chef de cabinet du premier ministre Stephen Harper.

Le bureau de M^{me} Dawson a confirmé mardi que la commissaire à l'éthique enquêtait sur Nigel Wright, en vertu de l'article 45 de la Loi sur les conflits d'intérêts. Cet article permet à la commissaire d'agir de sa propre initiative — sans devoir attendre qu'un député ou un sénateur ne demande une enquête — si elle a des raisons de croire que quelqu'un a enfreint cette loi.

Elle tentera de déterminer si M. Wright a agi de manière inappropriée en utilisant son influence pour favoriser certains amis au sein de la société aurifère Barrick Gold. Nigel Wright a été contacté à trois reprises en mai par des représentants de Barrick, en dépit du fait qu'il ait des liens personnels avec la famille fondatrice de l'entreprise.

Barrick, qui exploite notamment des actifs en Argentine, a ainsi voulu exprimer ses préoccupations relativement à des propos de M. Harper au Sommet des Amériques en avril, où il a suscité la colère du gouvernement de l'Argentine.

La Presse canadienne



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE
La commissaire à l'éthique enquête sur Nigel Wright, chef de cabinet de Stephen Harper.

Un autre journaliste en politique

Un autre journaliste fait le saut en politique. Il s'agit du blogueur à *Voir* et chercheur à Radio-Canada Jérôme Lussier. Dans la trentaine et diplômé en droit, M. Lussier a accepté l'offre de la Coalition avenir Québec de diriger les communications de l'aile parlementaire du deuxième groupe d'opposition. Dans la dernière entrée de son blogue *Brasse Camarade*, M. Lussier a expliqué qu'il adhérerait «*à l'agnosticisme constitutionnel à la base*» de la CAQ. Cette dernière n'est «*pas parfaite*», a-t-il noté, ajoutant que «*la décision n'a pas été facile*». «*Je déteste la langue de bois, je n'aime pas trop les lignes de parti, et la politacaillerie insignifiante me lasse comme tout le monde. Il faudra suspendre ce blogue et abandonner beaucoup d'indépendance*», a-t-il indiqué.

Le Devoir

Un monument pour la guerre de 1812

Le gouvernement Harper veut commémorer la guerre de 1812 sous la forme d'un monument en pierre, et a lancé mardi un appel aux artistes qui voudraient concevoir un tel symbole. Les offres seront examinées pour ce projet même si l'armée peine à obtenir une reconnaissance pour la guerre en Afghanistan et à trouver une nouvelle demeure pour le monument aux morts qui était autrefois installé à l'aérodrome de Kandahar. La Commission de la capitale nationale et Patrimoine Canada ont lancé conjointement l'appel d'offres, et précisé que ce monument du conflit de 1812 serait placé sur la colline parlementaire. Le gouvernement espère que le monument sera conçu et fabriqué d'ici la fin de 2014, mettant fin à deux ans de célébrations du 220^e anniversaire de cette guerre.

La Presse canadienne

SÉMINAIRES EXCLUSIFS

LA NOUVELLE DYNAMIQUE POLITIQUE ET VOUS

Par une équipe unique de politiques, fonctionnaires, journalistes et lobbyistes de haut niveau.

MONTRÉAL - LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2012 (8H30 À 16H30)
QUÉBEC - LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012 (8H30 À 16H30)

POUR INFORMATION
1 877 650-4888 ou INFO@FORUMESPACEPUBLIC.ORG

POUR INSCRIPTION
FORUMESPACEPUBLIC.ORG



FORUM ESPACE PUBLIC
Coaching et formation en affaires publiques

ACTUALITÉS

L'orthodoxie libérale



MANON CORNELLIER
à Ottawa

La semaine dernière, deux élections partielles se déroulaient en Ontario, dont celle chaudement disputée de Kitchener-Waterloo. Cette circonscription aurait logiquement dû passer aux mains des libéraux, mais le NPD a profité de la grogne pour l'emporter et priver le gouvernement de Dalton McGuinty d'une majorité.

Dans un geste aux allures désespérées, les libéraux ontariens ont fait appel à nul autre que Justin Trudeau pour lancer un message dénonçant le NPD. Mais pas le NPD ontarien. Non, non, le NPD fédéral, puisque la cible du message était la position de ce dernier sur la reconnaissance d'un résultat référendaire serré. On affirmait qu'une victoire néodémocrate mettrait l'unité du pays en péril! Dans un dépliant, le Parti libéral ontarien accusait Thomas Mulcair de ne pas «*appuyer le Canada*» et soutenait que, par conséquent, «*le Canada ne pouvait faire confiance au NPD*».

Pour appuyer leurs dires, les libéraux citaient M. Mulcair, qui, en marge de la réunion de son caucus, la semaine dernière, a réitéré son appui à la déclaration de Sherbrooke, adoptée par son parti en 2005. Cette dernière précise qu'advenant un référendum sur la souveraineté, le NPD considérera qu'un résultat de 50% plus une voix suffit pour entamer des négociations.

Cette politique, les libéraux fédéraux l'ont dans leur mire depuis longtemps. Il leur manquait un prétexte pour revenir à la charge. Kitchener-Waterloo leur a permis de tester les eaux, mais c'est l'élection du Parti québécois qui les fait saliver.

Comme le rapportait ma collègue Hélène Buzzetti la semaine dernière, certains libéraux fédéraux aimeraient forcer le Parlement à réaffirmer son appui à la loi sur la clarté référendaire, qui exige une question et un résultat clairs pour entamer des négociations et qui donne au Parlement fédéral le pouvoir d'en juger.

Une marge d'une seule voix ne peut, selon les tenants de cette loi, constituer une majorité claire et les libéraux savent que la majorité des Canadiens sont du même avis. Le NPD, en revanche, compte dans ses rangs des députés favorables à la loi, mais aussi d'anciens souverainistes et des nationalistes québécois qui ne voient pas les choses du même œil.

Forcer un vote pourrait le mettre dans l'embarras. Mais au profit de qui?

◆ ◆ ◆

Si le NPD se divise sur cette question, il perdra des plumes à travers le pays. Le NPD détient les deux tiers de ses sièges au Québec, la plupart ravis au Bloc québécois. S'il veut les conserver, il doit montrer qu'il écoute les Québécois et respecte la parole donnée durant la campagne de 2011, où la déclaration de Sherbrooke a été maintes fois citée. L'abandonner ne profiterait toutefois pas aux libéraux, mais au Bloc.

D'autre part, Thomas Mulcair ne peut espérer déloger les conservateurs sans gagner du terrain ailleurs au Canada. Or, la Loi sur la clarté a valeur de symbole à l'extérieur du Québec. S'il veut devenir le véritable pont entre le Québec et le reste du Canada, le NPD doit donc trouver le juste équilibre entre les préoccupations des uns et des autres, ce qui sera loin d'être facile.

La tactique libérale peut donc paraître payante pour le Parti libéral du Canada, mais pas au Québec. Les libéraux risquent seulement d'y conforter leur réputation de fédéralistes intransigeants. Ils oublient en effet qu'il n'y a pas que les souverainistes qui condamnent cette loi pilotée par Stéphane Dion. Les libéraux de Jean Charest aussi se sont insurgés contre elle.

«*Les libéraux québécois s'opposent à ce que le fédéral fixe de nouvelles règles pour le débat référendaire*», avait dit M. Charest à l'époque. Il avait même proposé l'adoption par l'Assemblée nationale d'une «*Déclaration solennelle portant sur le droit des Québécois et Québécoises de décider de leur avenir*» qui réaffirmerait l'autorité de l'Assemblée nationale sur le processus référendaire et consacrait la règle du 50% + un.

Le PQ avait préféré présenter un projet de loi, que désapprouvait le Parti libéral, ce qui a empêché l'adoption d'une position officielle unanime de l'Assemblée nationale contre la loi sur la clarté. Le rejet du PLQ était toutefois clair.

◆ ◆ ◆

Les libéraux fédéraux visent de toute évidence le reste du pays, où ils doivent, pour reprendre du tonus, freiner les avancées du NPD. Mais ce n'est pas cela qui inquiétera Stephen Harper. Après tout, c'est lui qui profite de la division des partis sur sa gauche et qui, malgré son impopularité et sa faible députation au Québec, est vu par plusieurs comme le mieux placé pour tenir tête, avec calme et froideur, au nouveau gouvernement minoritaire de Pauline Marois. (Il en serait peut-être autrement si elle était majoritaire, mais ce n'est pas le cas.) Et les troupes de Stephen Harper sont d'accord avec la loi sur la clarté.

Embêter le NPD est peut-être de bonne guerre de la part des libéraux sur le plan stratégique, mais ça reste à courte vue si l'unité canadienne est leur souci. Leur démarche, si elle se concrétisait, ne ferait rien pour combler le fossé qui sépare les deux solitudes. Elle pourrait même le creuser.

Et finalement, tout cela sent le test de pureté fédéraliste. Une confirmation que les libéraux sont encore incapables d'admettre qu'on puisse être député fédéraliste sans partager leur vision. Pour eux, il n'y en a qu'une, la leur.

mcornellier@ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Défait dans sa circonscription de Sherbrooke, Jean Charest a annoncé son départ de la vie politique au lendemain des élections.

SUCCESSION DE JEAN CHAREST

Le PLQ accélère la cadence

La course qui s'annonce est une première depuis 1983

JOCELYNE RICHER

à Québec

Les libéraux accélèrent la cadence en vue de trouver au plus tôt, dès l'hiver, un successeur à Jean Charest.

Ils envisagent de tenir un conseil général le plus tôt possible, dès le mois d'octobre. Ce sera l'occasion de fixer les règles entourant la course à la chefferie, et de choisir la date où sera connu celui ou celle qui aura le mandat de chasser du pouvoir Pauline Marois.

Lundi, le comité exécutif du Parti libéral du Québec (PLQ) a proposé le choix du ministre sortant Jean-Marc Fournier comme chef intérimaire, une décision qui devrait être entérinée sans problème mercredi matin à Québec lors d'un caucus des députés libéraux.

Pour le chef sortant, Jean Charest, ce sera alors la dernière occasion de voir ses députés avant de quitter la vie publique.

Chose certaine, les dirigeants du PLQ rêvent de voir leur nouveau chef en découdre avec la première ministre Marois à temps pour critiquer le premier budget de son gouvernement, attendu en mars. On cherchera donc quelqu'un d'expérimenté, capable de se sentir rapidement à l'aise dans le fauteuil et les habits du chef.

La date et le lieu du conseil général n'ont pas encore été déterminés. L'événement devrait attirer quelques centaines de militants (trois par circonscription), de même que les 50 députés libéraux.

Un comité organisateur devra être créé pour encadrer la course au leadership et fixer notamment les modalités de dépenses des candidats.

Pas de couronnement

Il semble que le parti se dirige vers une véritable course et non un couronnement, comme ce fut le cas avec M. Charest en 1998.

Il faut remonter à 1983 pour retrouver la dernière course à la chefferie du PLQ, qui avait tout de même des airs de couronnement, Robert Bourassa effectuant un retour après une longue traversée du désert. Il affrontait alors Daniel Johnson et Pierre Paradis, à l'époque un jeune député qui pourrait être encore dans les rangs.

À peine une semaine après la défaite du 4 septembre, la liste des candidats potentiels s'allonge. Parmi les ministres du gouvernement Charest en réflexion, notons les noms de

Pierre Moreau, Raymond Bachand, Lise Thériault, Sam Hamad et Yves Bolduc. Chez les ex-ministres qui ont signifié leur intérêt, on trouve Philippe Couillard et Benoît Pelletier.

Certains libéraux en vue ont reçu un appel du pied d'organiseurs du parti, mais ont décliné l'invitation, comme l'ancien président du PLQ de 2000 à 2008, l'avocat Marc-André Blanchard.

Des rumeurs circulent aussi sur d'autres noms extérieurs au parti, mais personne ne s'est encore mouillé officiellement.

Dans les prochaines semaines, un tri se fera rapidement. Chacun testera ses appuis, au sein du caucus d'abord, chez les militants et auprès de l'*establishment* du parti, pour connaître ses chances de l'emporter, avant de sauter dans la mêlée. Les intéressés devront donc ouvrir leur jeu avant longtemps.

À moins d'un toujours possible couronnement, le prochain chef du PLQ sera élu lors d'un congrès des membres cet hiver.

En vertu de la constitution du parti, les délégués sont choisis de façon rigoureuse : 24 membres de chaque circonscription, dont 12 femmes et au moins huit jeunes.

La Presse canadienne

Recomptage dans La Prairie

Défait par le caquiste Stéphane Le Bouyonnec, le candidat du Parti québécois dans La Prairie, Pierre Langlois, demande un dépouillement judiciaire.

Il a obtenu 81 appuis de moins que son principal adversaire, sur les 34 399 électeurs qui ont exercé leur droit de vote dans cette circonscription. Quatre cents bulletins ont été rejetés le 4 septembre, soit un peu plus de 1%.

Légèrement remaniée avec la refonte de la carte électorale, La Prairie était auparavant détenue par François Rebello, péquiste qui a traversé vers la Coalition avenir Québec en cours de mandat.

Par ailleurs, la cour a autorisé, mardi, un dépouillement judiciaire dans Saint-François. La libérale Nathalie Goguen y a été défaite par 110 voix par celui qui est pressenti au poste de ministre de la Santé, Réjean Hébert.

Le Devoir

Twitter sous la loupe

La campagne électorale 2.0 s'est jouée en vase clos

FABIEN DEGLISE

La campagne électorale s'est bel et bien transportée dans les réseaux sociaux à l'occasion du dernier scrutin provincial. Elle s'y est toutefois jouée en vase clos, entre très peu de personnes prêchant pour leur paroisse sans se soucier des autres autour, et a fait la part belle aux idées de gauche et aux commentateurs humoristiques de la chose publique. Enfin, Jean-Martin Aussant, chef non élu du parti Option nationale, a laissé la plus grosse empreinte dans la twittosphère. C'est en tout cas ce qu'indique une analyse inédite des réseaux d'échanges et des conversations sur Twitter pilotée par l'équipe de la Boussole électorale, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Cette radiographie de l'activité humaine sur Twitter, réalisée au début et à la fin de cette campagne, indique également une stabilité des influences et des réseaux de partage d'idées qui, malgré 33 jours de campagne, sont restés fermement campés sur leur position. Le portrait repose sur une analyse par algorithme des micromessages produits entre le 1^{er} août et le 4 septembre par des milliers d'abonnés de ce réseau et portant les marqueurs de contenus — mots-clés — liés à la campagne : #qc2012, #assnat, #ggi ou encore #plq, #qs ou #opnat, notamment. Il permet d'appréhender les réseaux par la production de twitts, mais également de «retweets», soit l'art de partager avec ses abonnés des twitts écrits par d'autres.

Dans l'ensemble, en format 2.0, cette campagne a été alimentée par un nombre restreint d'individus ou d'organisations qui ont occupé une place importante dans la twittosphère. C'est le cas de Jean-Martin Aussant, mais également de Québec solidaire ou d'Amir Khadir, «des partis ou des représentants de partis avec peu de moyens qui ont investi sans surprise les réseaux pour se faire entendre», résume Yannick Dufresne, doctorant en science politique à l'Université de Toronto et membre de l'équipe de la Boussole. Le Parti québécois, Pierre Duchesne, Bernard Drainville ou encore Léo Bureau-Blouin ont également laissé de grosses traces dans des constellations d'abonnés partageant les mêmes croyances.

Idéologie de gauche

L'analyse confirme une surreprésentation de l'idéologie de gauche sur le réseau, portée ici en partie par QS, Jean-Martin Aussant, Manon Massé, la CLASSE d'un côté, par l'équipe et les sympathisants du PQ de l'autre. Ces deux constellations ont eu très peu d'échanges entre elles. Dans ce tout numérique, le Parti libéral tranche avec une présence plus que minuscule, alimentée par une poignée de ministres (Pierre Arcand, Pierre Moreau) ou encore Michel Rochette, directeur des communications du parti. Sans plus. L'univers de la Coalition avenir Québec (CAQ) se dévoile tout proche du parti destitué de Jean Charest, avec des volumes d'échanges un peu plus élevés autour des comptes de François Legault, Pierre Morin ou *Antagoniste.net*.

Les commentateurs comiques semblent avoir réussi à faire leur marque. C'est le cas des scripteurs Paco Lebel ou Daniel Thibeault, ou encore de Rita Bougon, compte censé donner la parole au personnage de la célèbre série télé *Les Bougon*, dont l'analyse fait ressortir le poids et l'influence. Des commentateurs sérieux se distinguent aussi, comme Josée Legault, le compte du *Devoir*, du *Huffington Post Québec* ou encore l'étudiante Vicki Fraggasso, qui se placent même, chose rare, à un point de convergence entre les chapelles représentées. «*Ce sont eux qui ont tracé des ponts entre tous les réseaux idéologiques qui n'en avaient pas et avaient tendance à se parler entre eux*», dit M. Dufresne.

Tout en mettant en lumière un écosystème propre à Twitter, la mise en perspective des tweets à saveur électorale fait aussi ressortir la logique de «starification» d'une poignée d'abonnés sur le réseau dont les propos entraînent des «*phénomènes de contagion*», ajoute-t-il. Contagion qui alimente non pas des conversations, comme on aurait pu le croire, mais plutôt des monologues, précise l'étude.

Le Devoir

D Voir aussi : Twitter sous la loupe. L'analyse illustrée de la campagne électorale québécoise. *Sur ledevoir.com*

Suaad Hagi Mohamud : une entente pour éviter un précédent?

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La conclusion d'une entente à l'amiable entre Ottawa et Suaad Hagi Mohamud est la preuve que le gouvernement canadien a agi cavalièrement en invalidant le passeport de sa ressortissante, croit le NPD. C'est peut-être aussi une façon d'éviter de créer un précédent, ajoute une professeure de droit spécialisée dans les questions migratoires.

Comme *Le Devoir* le révélait dans son édition de mardi, le gouvernement conservateur a conclu le 23 juillet dernier une entente à l'amiable avec M^{me} Mohamud, cette Canadienne restée coincée au Kenya trois mois parce qu'elle ne ressemblait pas assez à sa photo de passeport. On ignore le montant versé à la Torontoise, les détails de l'entente étant confidentiels. M^{me} Mohamud réclamait d'Ottawa 2,5 millions de dollars au motif que ses droits de citoyenne avaient été violés. Le

ministère des Affaires étrangères a seulement indiqué que l'entente était «*mutuellement satisfaisante*».

Selon Audrey Macklin, professeure de droit à l'Université de Toronto, trois principales raisons peuvent avoir incité Ottawa à conclure une telle entente plutôt que d'attendre un jugement de la cour. «*Le gouvernement pensait peut-être qu'il ne gagnerait pas, il ne voulait pas que certains éléments de preuve soient dévoilés dans un forum public, ou alors il ne voulait pas d'un jugement qui aurait valeur de précédent*».

La professeure rappelle que plusieurs autres personnes ont subi des préjudices à l'étranger parce que le gouvernement canadien ne reconnaissait pas leur citoyenneté : Abousfian Abdelrazik (Soudan), Omar Khadr (Etats-Unis) ou encore Maher Arar (Syrie). «*Si Ottawa avait poursuivi la cause devant les tribunaux et perdu,*

cela aurait pu établir un précédent. Parfois, il est plus simple de se débarrasser d'un cas et d'ainsi éviter d'établir un précédent qui s'appliquerait dans les cas futurs.»

Le NPD propose d'instaurer un ombudsman des affaires consulaires pour donner justement un recours aux citoyens estimant ne pas avoir obtenu le soutien nécessaire de leur gouvernement. La porte-parole en matière d'affaires étrangères, Hélène Laverdière, voit dans l'entente à l'amiable «*une reconnaissance de nos torts*». Elle-même ancienne diplomate, M^{me} Laverdière croit qu'avant d'invalider le passeport de M^{me} Mohamud, les fonctionnaires canadiens auraient dû essayer d'en retrouver le détenteur légitime. Ils auraient alors constaté qu'il n'y avait personne d'autre.

Le Devoir



Hélène Laverdière

ACTUALITÉS

COSTA CONCORDIA

Au moins quatre poursuites sont lancées aux États-Unis

CURT ANDERSON
à Fort Lauderdale, Floride

Des centaines de passagers du navire de croisière *Costa Concordia* et près de 1000 entreprises sur l'île où il a échoué vont de l'avant avec des poursuites aux États-Unis contre Carnival, la principale société de croisières au monde, établie à Miami.

Les poursuites allèguent que Carnival est la société mère et est ultimement responsable de toute violation ou négligence ayant pu causer l'accident mortel du 13 janvier. Les enquêteurs ont soutenu que le navire a touché un récif en passant trop près d'une île au large des côtes de la Toscane, en Italie, entraînant la mort de 32 personnes.

Carnival fait valoir que l'Italian Costa Line est un groupe distinct et que les poursuites devraient être déposées seulement en Italie.

Au moins quatre poursuites ont été déposées au nom de passagers. Une autre est faite pour environ 1000 entreprises italiennes qui disent que la tragédie a affecté le tourisme. Globalement, les poursuites réclament des dizaines de millions de dollars en dommages.

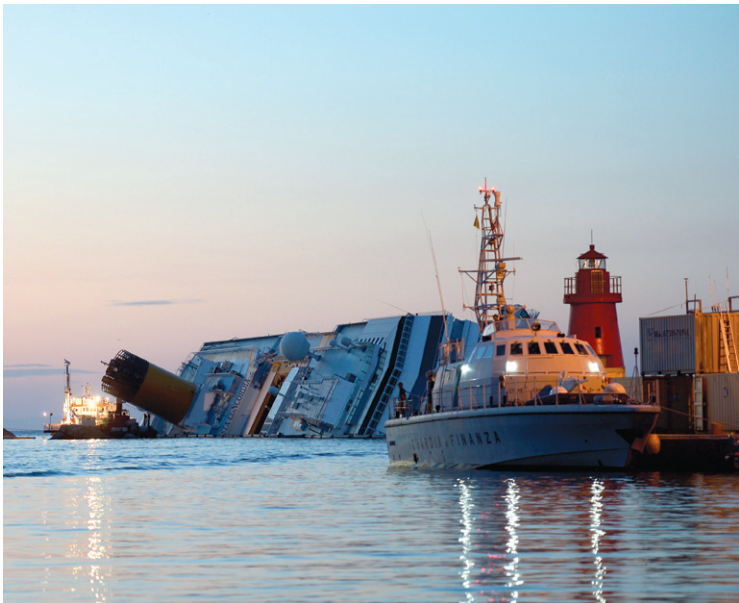
M^e Edward Ricci, dont la poursuite veut défendre les entreprises liées au secteur touristique sur l'île de Giglio qui prétendent que le désastre a fait fuir les visiteurs, pollué

des secteurs naturels délicats et fait chuter la valeur des propriétés, a déclaré que les Costa Cruise Lines étaient l'«*alter ego*» de Carnival.

Bien que la filiale Costa Crociere soit établie à Genève, en Italie, et que le *Concordia* n'ait jamais navigué jusqu'à un port aux États-Unis, M. Ricci a fait valoir que cette filiale et les autres doivent toutes rendre des comptes aux bureaux de Miami. Carnival, a-t-il ajouté, a annoncé une révision des pratiques de sécurité à l'échelle de la compagnie après le désastre qui est supervisée par les dirigeants à Miami. «*C'est à partir de ces bureaux de la société mère que le naufrage tragique du Costa Concordia aurait pu être évité en insistant sur une meilleure formation des agents, des opérations de navigation plus sécuritaires et l'élimination de pratiques imprudentes*», affirme M. Ricci dans des documents de cour.

Des requêtes similaires sont faites dans au moins quatre autres poursuites, l'une d'entre elles déposée la semaine dernière au nom de 155 passagers dans 14 pays, dont les États-Unis. Une porte-parole de Carnival a affirmé que l'entreprise ne commenterait pas ces litiges au-delà de ce qui se retrouve dans les documents de cour.

Associated Press



VINCENZO PINTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Le naufrage en janvier du *Costa Concordia* a entraîné la mort de 32 personnes.

Spécialistes de la santé

Dr YOEL MOYAL
m.d. CMFC MU
Clinique Révolution du Plateau
4519 Saint Denis (coin Mont Royal),
Montréal H2J 2L4

TECHNIQUES D'INJECTIONS AVANCÉES
BOTOX | JUVÉDERM
Plasma Riche en Plaquettes (Vampire Facelift)

Adoucir, rajeunir, rafraîchir - naturellement
Dr Moyal est à l'affût des nouvelles techniques de pointe. Il prend le temps de bien comprendre ce que chacun désire et s'assure d'une expérience de traitement agréable et sans stress. Dans la plupart des cas, son approche est graduelle.

Hyperhidrose et Syndrome TM : La transpiration surabondante et le syndrome de la mâchoire douloureuse sont traités avec des injections de Botox Thérapeutique quand d'autres moyens s'avèrent inefficaces.

Pour un rendez vous appelez :
514 357-4305
www.dryoelmoyal.com

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec
Ousmane Charles Touré au 514.985.3457 ou octoure@ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Québec a consenti un prêt de 58 millions pour la réouverture de la mine d'amiante d'Asbestos.

Appel à l'abandon mondial de l'amiante

L'Union internationale contre le cancer réclame de tous les gouvernements l'arrêt de l'exploitation de l'amiante

LOUIS-GILLES
FRANCEUR

Au moment où la Société (SVP) réclamait mardi du nouveau gouvernement Marois «*d'interdire l'exploitation et l'utilisation de l'amiante*» sur le territoire québécois, l'Union internationale contre le cancer (UICC) réclamait de tous les gouvernements de la planète «*un abandon de l'extraction minière, de l'utilisation et de l'exportation de toutes les formes d'amiante*».

Dans sa déclaration, l'UICC demandait expressément «*à l'ensemble des pays exportateurs d'amiante*», ce qui vise le Canada, et le Québec en particulier, «*de respecter le droit à la santé*» des citoyens des pays importateurs en cessant d'exporter leur amiante, quitte à apporter une «*assistance transitoire aux communautés qui dépendent des mines d'amiante*».

Au cours de la dernière élection, la chef du PQ, Pauline Marois, s'est engagée à annuler le prêt consenti par les libéraux de Jean Charest à la mine Jeffrey. Mais un gouvernement du PQ, précisait M^{me} Marois, utilisera les 58 millions consentis pour la réouverture de la mine d'amiante afin d'aider les travailleurs de cette mine ainsi que la région à passer à autre chose sur le plan économique. Par contre, la chef du PQ n'a jamais promis de bannir l'exploitation de cette ressource si les promoteurs d'une relance de cette exploitation mi-

nière songeaient à fonder sans l'aide gouvernementale, une hypothèse toutefois assez peu plausible jusqu'ici.

Mais selon le porte-parole de la SVP, l'écologiste Daniel Green, ce danger demeure bien réel, car à son avis, «*l'annulation du prêt ne garantit pas que de l'amiante ne soit pas encore extrait de la mine*». A son avis, expliquait-il mardi au *Devoir*, Québec doit envisager sérieusement l'hypothèse d'interdire l'exploitation de l'amiante sur son territoire par le biais d'une loi. Mais quand on lui

À défaut d'une loi, le processus réglementaire actuel pourrait permettre au gouvernement de stopper cette production

oppose le fait que les partis d'opposition pourraient bien ne pas appuyer une telle loi, ce qui signifierait son arrêt de mort, il convient que le processus réglementaire actuel pourrait permettre au gouvernement de stopper cette production dans la province.

Ainsi, dit-il, les normes d'exposition des travailleurs en usine pourraient être resserrées sans passer par une nouvelle loi. D'une fibre par centimètre cube, dit-il, on pourrait adopter une norme de 0,05 fibre par centimètre cube avant d'en arriver à la norme envisagée présentement par la France, qui est de 0,01 fibre par centimètre cube. A son avis, un tel resserrement réglementaire, qui

pourrait s'accompagner d'autres normes tout aussi sévères sur le plan environnemental, pourrait constituer un frein tout aussi puissant qu'une loi sans que le gouvernement ait à négocier l'appui de l'opposition à l'Assemblée nationale.

La SVP estime par ailleurs que Québec devrait rendre publiques toutes les banques de données sur la présence d'amiante dans les édifices publics et privés de façon à constituer et à compléter un véritable registre de ces édifices. Mais il craint que Québec ne repousse cette idée de peur que des milliers de personnes atteintes des cancers propres à une exposition à l'amiante ne poursuivent les proprié-

taires publics et privés, ce qui pourrait coûter des dizaines de millions au Trésor. A son avis, ajoute-t-il, Québec doit rendre publique l'entente entre le gouvernement Charest et les promoteurs de la relance de la mine Jeffrey afin que le public puisse débattre de la meilleure manière d'y mettre fin, conformément à la promesse péquiste.

Pour l'UICC, tous les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes d'information pour que les citoyens saisissent les risques auxquels ils sont exposés, y compris en priorité pour les écoles et les lieux fréquentés par les enfants.

Le Devoir

ÉNERGIE

Joe Oliver minimise l'intérêt d'une stratégie nationale

Charlottetown — Le ministre des Ressources naturelles Joe Oliver a minimisé l'importance des pourparlers entourant la possibilité d'élaborer une stratégie énergétique nationale mardi, à la suite d'une rencontre avec les ministres provinciaux responsables de l'énergie et des mines.

M. Oliver a déclaré lors d'une conférence de presse à Charlottetown qu'il n'avait pas entendu parler de propositions pour l'élaboration d'une stratégie qui n'aient pas déjà été abordées.

Il a ajouté que cela comprenait les récentes suggestions de la première ministre albertaine Alison Redford, dont la province est le fer de lance en faveur d'une stratégie nationale.

M. Oliver a précisé qu'elle ne lui avait suggéré rien qui ne soit pas déjà couvert par le ministère fédéral des Ressources naturelles. Néanmoins, il a assuré que les gouvernements fédéral et provinciaux travaillaient conjointement afin de faire progresser l'industrie canadienne des ressources naturelles de façon responsable. Le ministre a dit que cela comprenait la coopération sur de nombreux enjeux litigieux, dont la diversification des marchés, les besoins en main-d'œuvre, la réforme de la réglementation et la protection de l'environnement.

Il a indiqué que tous ces champs d'intérêt avaient été abordés lors d'une rencontre s'échelonnant sur deux jours à Charlottetown. «*Si vous voulez l'embellir en l'appelant la stratégie énergétique nationale, allez-y. Mais nous ne l'étiquetons pas*», a déclaré M. Oliver.

La requête d'une stratégie officielle provient de groupes d'affaires, d'écologistes et de groupes autochtones, ainsi que de la majorité des premiers ministres provinciaux.

Dans un communiqué de presse, Blue Green Canada, un groupe représentant des écologistes et certains syndicats, a indiqué qu'il estimait que le gouvernement fédéral n'était pas intéressé par une stratégie. «*Heureusement, l'élaboration d'une stratégie énergétique canadienne ne dépend pas d'eux — les provinces peuvent prendre les devants et mettre au point un plan qui créera de nouveaux emplois de qualité, réduira les émissions de gaz à effet de serre et produira une nouvelle énergie propre et renouvelable*», a dit Mark Rowlinson, du syndicat des métallos.

La question de l'amélioration des infrastructures, dont la possibilité de construire un oléoduc qui permettrait d'acheminer le brut et le gaz naturel de l'Ouest canadien aux provinces de l'Atlantique, a été abordée.

La Presse canadienne

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Pas de grève pour les profs ontariens

Toronto — Trois puissants syndicats d'enseignants de l'Ontario ont déclaré la guerre au gouvernement libéral minoritaire, mardi, après l'adoption d'une loi controversée qui leur retire le droit de grève. Les deux principaux syndicats, qui regroupent des enseignants du primaire et du secondaire, ont demandé à leurs membres d'exercer des moyens de pression pour dé-

noncer cette loi qualifiée de draconienne. Les libéraux et les conservateurs se sont associés pour assurer l'adoption du projet de loi, mardi midi, qui prendra effet après l'annonce de la sanction royale. La loi impose de nouveaux contrats de travail de deux ans qui annulent les augmentations de salaires prévues et réduit les avantages sociaux. Le gouvernement a aussi le pouvoir, pour les deux prochaines années, d'interdire les grèves et les lockouts.

La Presse canadienne

MONTRÉAL

expos D'ÉCOLES PRIVÉES

Le 16 septembre
HILTON MONTRÉAL BONAVENTURE
SÉMINAIRES D'INFORMATION: 10H30 – 12H00
SALLE D'EXPOSITION: 12H00 – 16H00

NUMÉRISATION UTILISER VOTRE APPAREIL MOBILE POUR UN ENREGISTREMENT RAPIDE ▲

PRÉ SENTÉ PAR

COMMANDITAIRES

PARTENAIRE MÉDIA

OUR KIDS
THE TRUSTED SOURCE

LAIS

LE DEVOIR
Une des pensées

économisez 50%
SUR LE PRIX D'ENTRÉE RÉGULIER 20 \$
inscrivez-vous

► **ourkids.net/expo**

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC



VILLE DE MONTRÉAL

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES OU DE DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ARTICLE 113 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avis est donné que les immeubles ci-après décrits, conformément à l'état dressé par le trésorier en vertu de l'article 112 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, seront vendus par le greffier le 5 novembre 2012 à 10 h, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, pour taxes foncières ou droits sur les mutations immobilières impayés.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total de toutes les sommes réclamées doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente. Ce paiement peut être fait par chèque certifié, mandat-poste, traite bancaire ou par paiement direct (carte de débit) à l'hôtel de ville de Montréal ou dans tous les bureaux d'arrondissement. Pour un paiement en espèces, vous devez vous assurer au préalable que l'arrondissement accepte ce mode de paiement

Tout paiement fait après 10 h, le jour de la vente, est aux risques et périls du débiteur.

DESCRIPTION

NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RÉCLAMÉ
ARRONDISSEMENT D'OUTREMT (05)					
030329-67	5493 AV DUROCHER	00	1350647	TAUBE MIRISH GOLDBERG-LANDAU	5 207,80
030329-68	5695 D'ANGELO	00	1350648	ROBYN WINSOR	5 691,38
030334-94	5764-5768 HUTCHISON	00	1350689	CHRISTOS THEODORAKOPOULOS	5 971,39
030342-32	1038 AV VAN HORNE	00	1350822	FRANCO DIACO	111 380,27
030360-91	328 AV OUTREMT	00	1351478	ELAINE LEGER	4 570,00
030361-51	540-542 AV OUTREMT	00	1351643	BERTRAND SCHWIMMER ET AL	3 935,99
030371-33	776 AV STUART	00	1353576	ETC HUGUES LEGER	2 092,93
030376-78	555 AV WISEMAN	00	1352026	ROZSI FREUND ET AL	6 849,63
030386-73	1365-1375 BOUL DU MONT-ROYAL	00	1349974	4370716 CANADA INC	26 148,02
030390-89	115 CH DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE #806	00	1353497	ETC SONIA ASSELIN	3 759,21
030393-40	205 CH DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE #1203	00	1353404	ETC CHANTAL RAYMOND	2 062,53
031108-03	834 AV BLOOMFIELD	00	1354522	ETC BATTI-DESIGN INC	3 409,87
031134-40	1753 AV DU MANOIR	00	1354159	ETC PIERRE-BENOIT LEMIEUX	20 341,19
031165-71	7478 AV BLOOMFIELD	00	1354379	ETC LOUISE TREMBLAY	2 876,39
031167-33	LOT AV DUROCHER	00	1350559	ALAIN PAQUETTE	554,52
031176-00	129 AV QUÉBEC	00	1354384	ETC CHANTAL RAYMOND	2 531,61
031177-51	949A AV DAVAAR	00	1354557	ETC VELLY JANVIER	2 625,00
031183-38	22 AV QUÉBEC	00	1354563	ETC MARTINE BISSON	858,17
050160-04	820 AV STUART	00	1514178	ETC NABIL ABERK SHAHID ET AL	2 034,02
051640-98	798 AV CHAMPAGNEUR #2	00	4108309	ETC ABRAHAM TWOBEL ET AL	2 998,26

ARRONDISSEMENT D'ANJOU (09)					
020282-37	7725-7727 AV LEVESQUE	00	1114590	PIERRE MARSELLÉ	1 238,94
020289-41	7790 AV RHEAUME	00	1111376	EVELINE FREDERIC	5 321,07
020291-10	6972-6974 AV RHEAUME	00	1111433	TRENE LILLIAN SPIER	1 037,90
020298-27	7397-7399 AV BALDWIN	00	1111792	MARIE-CLAIRE PEQU	2 223,84
020300-90	6420 AV BALDWIN	00	1111512	FABIAN OTTOLINO PINEDA AMAYA ET AL	2 197,92
020302-72	5828 AV AZILDA	00	1111579	AMADOU DIALLO ET AL	1 528,88
020307-41	5491-5493 AV VERNEUIL	00	1112244	PIERRETTE ARSENAULT MANES	975,48
020307-47	5381-5383 AV VERNEUIL	00	1112247	FEMIS THERRIER	4 319,73
020316-84	6530-6532 BOUL ROI-RENE	00	1112572	DENATRICIOS SOULIS	4 047,51
020317-56	7041-7043 BOUL ROI-RENE	00	1112605	PIERRE SALVAS ET AL	3 448,47
020317-78	7010-7012 BOUL ROI-RENE	00	1112616	MICHEL BOSSE ET AL	4 076,20
020319-76	8431-8433 BOUL CHATEAUNEUF	00	1112688	ALBERTO BERTONE	949,19
020343-31	8000 AV DES VENEREYS	00	1113877	HELENE GOYER	3 687,61
020351-64	7780 AV DU RONCEAUX	00	1114016	ROSALIA GONCZ	2 905,75
020353-00	7685 AV DU RHONE	00	1114215	MARIE CLEMENCE	2 719,22
020370-87	6990-6994 AV DAVID-D'ANGERS	00	1005366	MILUTIN DUDROVIC	2 974,08
020382-77	8748-8752 AV VERNANTES	00	1004801	FAND BENCHEKROUN ET AL	4 203,53
020384-45	7421-7423 AV DE BELFROY	00	1005017	ERMINILDA SORICE ET AL	3 292,13
020387-98	8963 AV TOULLES	00	1004407	MARIA PIETRO	1 860,26
020389-73	7740 RAVENEL	00	1004146	2768496 CANADA INC	2 772,79
020390-77	8290 GRÉNAÇHE	00	1004131	FABRI-METAL LTEE	20 867,80
020391-95	8600 JARRY E	00	1004108	VEDOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	541,81
020394-37	7150 AV M.-B.-JODOIN #502	00	1008419	ETC CLAIRE GOURDEAULT	2 351,38
020398-47	6760 PL D'ANTIOCHE #6	00	1006554	ETC FRANCOIS MASSEY ET AL	962,48
020399-49	7101 AV MARIE-G.-LAJOIE #103	00	1008911	ETC STEPHANE MADZARAC	1 814,28
021405-44	8918-8920 BOUL CHATEAUNEUF	00	1110950	RENE LAFRENIERE	4 033,61
021534-02	7405 BEAUBIEN E #210	00	1006768	ETC PASQUALE TETI	772,99
021652-13	6833 AV CHARLES-GOULET	00	1110660	CATALIN PANAIOT	2 252,63
021666-90	6820 BOUL DES ROSERAIES #603	00	1007429	ETC KENNETH RIDOLE	1 915,00
050716-79	8368-8376 BOUL METROPOLITAIN E	00	1117177	9145-7283 QUEBEC INC	3 593,41
051522-27	7200 AV M.-B.-JODOIN #402	00	1008331	ETC MACQUARIE FINANCIAL LTD.	1 935,35
051723-78	9100 AV MONTESQUIEU #102	00	4257569	ETC NATALE DE ROSE ET AL	1 308,01

ARRONDISSEMENT DE VERDUN (12)					
010039-98	10 DE LA POUDRIERE #104	00	1152122	ETC VICTOR G VALDES ET AL	870,48
010440-08	3752-3760 BOUL LASALLE	00	1153550	ETC SALMAN RAHMAN	1 003,23
010442-77	635 HENRI-DUHAEL #3	00	1152222	ETC ELIZABETH LE MAISTRE	2 594,87
010445-41	3835-3837 ETHEL	00	1154444	PIERRE LAMONTAGNE	1 000,99
010446-16	3618-3624 GERTRUDE	00	1152990	SVETLANA KONOV	2 532,52
010448-87	3175-3183 BOUL LASALLE	00	1153148	PIERRE LOUIS ELUSCAR	5 484,65
010469-56	4201 DE VERDUN	00	1118421	CHRISTOS KOMINAKIS	6 656,51
010470-02	984-990 DE L'EGLISE	00	1154387	LIUVI PASOLESCU	3 305,53
010470-05	934-944 DE L'EGLISE	00	1154489	CHEL FRAGIDAKIS	999,28
010474-01	640 GORDON	00	1183489	TECHNIQUES AUTO VERDUN INC	20 860,21
010486-68	54-56 LE AVENUE	00	1184402	JEAN-PIERRE LANGLOIS	959,02
010490-14	154-156 2E AVENUE	00	1184467	STEPHANE QUIRK ET AL	2 595,52
010492-86	7210-7212 3E AVENUE	00	1185321	HABIB TANNOUNI	2 919,33
010493-94	4829-4833 BOUL LASALLE	00	1185032	FRANCOIS ANTONACCI	3 669,31
010503-12	274-276 AV DESMARCHAIS	00	1436733	ALAIN BRAULT	1 157,48
010504-49	310-312 MELROSE	00	1437470	ISMINI TOUGELIS ET AL	2 388,45
010508-53	126-128 AV DESMARCHAIS	00	1037365	CLARENCE GAN KING	1 557,64
010509-79	1045-1051 OSBORNE	00	1937401	GINETTE DUFOUR	3 329,19
010516-43	310-312 MOFFAT	00	1938437	JEAN-LOUIS ROY	1 259,89
010536-44	7333 TRUMAN	00	1199892	JULI LEFEBVRE ET AL	3 483,39
010536-74	7233 DUNN	00	1199859	TRENE DULIAN SPIER-DOWNEY	989,93
010545-85	30 BERLIOZ #109	00	1861479	ETC CESAR ALBERTO ABRAHAM ET AL	3 463,58
010546-74	30 BERLIOZ #703	00	1861479	ETC GILLES BLAIS	2 274,57
010546-92	30 BERLIOZ #805	00	1861479	ETC CESAR ALBERTO ABRAHAM ET AL	2 324,27
010576-75	50 BERLIOZ #207	00	1862610	JEANETTE HOTTE	1 782,25
010578-99	60 BERLIOZ #1203	00	1862997	ETC MOSTAFA NAGI ET AL	1 219,95
010581-33	175 ROLAND-JEANNEAU	00	1860373	VIOLETTA VOROBIEVA	2 193,64
010957-15	3561 DE VERDUN #104	00	1152479	ETC RICHARD COUTURIER	644,14
010958-33	100 BERLIOZ #1501	00	1864150	ETC HARINDER GILL	2 272,26
010971-74	4480-4484 BOUL LASALLE #A19	00	1827554	ETC JOY MAKHONIKU	2 175,96
011018-84	1088-1102 DE L'EGLISE (1100-1102 DE L'EGLISE)	00	1260174	ETC 9173-4004 QUEBEC INC.	76 003,38

011024-24	602 DE LA NOUE	00	1865389	ETC SERGE METHOT	2 647,95
011014-81	700 CH MARIE-LE BER #1401	00	1912354	ETC SORAYA ARANY	9 015,87
011105-19	700 CH MARIE-LE BER	00	1912354	ETC SORAYA ARANY	199,45
011105-20	700 CH MARIE-LE BER	00	1912354	ETC SORAYA ARANY	199,45
011134-86	201 CH DU CLUB-MARIN	00	1912889	ETC ROMAN SVIDERSKYY ET AL	189,17
011136-53	201 CH DU CLUB-MARIN	00	1912889	ETC YANICK PLANTE	189,17
011136-97	201 CH DU CLUB-MARIN #STAT	00	1912889	ETC FRANCISCO RAPOSO	189,17
011308-04	14 COUR DES FOUGERES	00	2194421	ETC ADNAN MOHAMMED BAKIR AL MUBARAK ET AL	1 850,41
050100-76	4201 BANNANTYNE	00	1183407	ETC 9221-9203 QUEBEC INC.	2 012,29
050172-55	520 DE LA GRANDE-ALLÉE	00	1860932	ETC MICHEL BOURGUILLET	4 110,98
050172-69	534 DE LA GRANDE-ALLÉE	00	1860932	ETC GILBERT CHAUVIN	4 472,08
050740-09	301 CH DU CLUB-MARIN #607	00	2194607	ETC MICHELE VALOIS	4 080,55
050812-53	6150 BOUL CHAMPLAIN	00	2326051	ETC PIERRE BOLDUC ET AL	8 161,27
050930-42	100 AV DES SOMMETS #505	00	2854314	ETC ROMAN STROSTIN	2 546,98
051072-01	3927 COOL	00	1381565	ETC ADRIANA DI VITO	2 016,71
051093-31	2 PL DES JARDINS-DES-VOSGES	00	2323152	ETC PADIDEH BAKHTIARI	2 175,97
051093-90 2 PL DES JARDINS-DES-VOSGES					
051093-91	2-4 PL DES JARDINS-DES-VOSGES	00	2323152	ETC GARDERIE DA-DO INC.	29 186,05
051094-51	2-4 PL DES JARDINS-DES-VOSGES	00	2323152	ETC GARDERIE DA-DO INC.	180,86
051095-11	2-4 PL DES JARDINS-DES-VOSGES	00	2323152	ETC GARDERIE DA-DO INC.	252,70
051322-43	100 RHEAUME #207	00	2327211	ETC EMILIE FOY-DURAND	2 527,90
051328-66	300 AV DES SOMMETS #407	00	3464081	ETC FRANCISCO RAPOSO	127,86
051328-93	300 AV DES SOMMETS #603	00	3464081	ETC CAROLINE LEMAIRE	2 915,34
051451-31	300 AV DES SOMMETS #1013	00	3464081	ETC TAYYAB HAQUE ET AL	3 043,18
051452-69	300 AV DES SOMMETS	00	3464081	ETC RODOLBER INC.	209,39
051452-70	300 AV DES SOMMETS	00	3464081	ETC RODOLBER INC.	209,39
051452-87	300 AV DES SOMMETS	00	3464081	ETC RODOLBER INC.	337,26
051452-89	300 AV DES SOMMETS	00	3464081	ETC RODOLBER INC.	209,39
051454-35	LOT AV DES SOMMETS	00	3464081	ETC TAYYAB HAQUE ET AL	209,39
051454-44	300 AV DES SOMMETS #STAT	00	3464081	ETC ALI REZA PAKNEZHAD	209,39
051491-12	3636 EVELYN	00	38616714	ETC LARRY MARTOS	1 567,60
051558-18	201 CH DE LA POINTE-SUD #402	00	3724630	ETC ADNAN AL-MUBARAK	1 650,19
051603-82	7 ANDRE-PEVOST	00	4091225	ETC RAFFAELLE FREDDI ET AL	20 141,35
051603-86	17 ANDRE-PEVOST	00	4091225	ETC NIRAN AL-MUTWELLI ET AL	3 837,71
051707-02	150 CH DE LA POINTE-SUD #2203	00	4173792	ETC ISABELLE CARRIERE ET AL	1 693,68

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LEONARD (14)					
020833-51	7045-7047 DE MONTJOIE	00	1123440	ALBINO DEL TEDESCO ET AL	3 490,46
020834-06	7220-7222 DE MONTJOIE	00	1123269	FRANK FILIPPONE ET AL	4 298,49
020841-49	7630-7634 VERDIER	00	1122780	GIUSEPPE PRIMIANI	4 715,45
020855-98	7215-7217 NICOLAS-GAUDAIS	00	1124624	FLORA FRATTAROLI ET AL	2 927,90
020877-62	6785 DUMESNIL	00	1125637	FON PING WONG ET AL	3 527,90
020885-59	4430-4434 BOURDAGES	00	1001975	PARDO D'ALONZO ET AL	648,10
020888-21	8590-8594 BOUL PROVENCHER	00	1001360	LAMINE KALLA ET AL	5 353,64
020890-44	8405-8407 PL CHOQUETTE	00	1001538	LILIGI NOLA ET AL	4 600,75
020892-20	4663-4669A VALCOURT	00	1001585	PASQUALE GARONE	5 755,25
020901-76	8101-8103 DE L'AUNIS	00	1003178	JORGE LUIS CIAVAGLIA	3 124,78
020903-59	8201-8203 DE DUMREY	00	1003089	TIEN HUNG NEO ET AL	3 669,54
020905-50	5190-5194 LA DURANTAYE	00	1122339	LALENDIA LIM	4 128,09
020906-29	8220-8226 BOUL LACORDAIRE	00	1003442	THI NGOC NGUEN	6 649,41
020908-65	8125-8127 COMTOIS	00	1341111	DORIS PROPHETE	4 199,78
020912-73	6090-6092 JARRY E	00	1123954	9253-0450 QUEBEC INC	12 500,00
020915-30	5400-5406A DE SAN-REMO	00	1122812	GALVATORE POLLETTA	5 606,30
020916-60	8295-8305 DU CREUSOT	00	1335746	GESTION ZARA INC	17 894,06
020916-66	8403-8405 DU CREUSOT	00	1335585	9100-0281 QUEBEC INC.	39 611,37
020918-25	6230-6232 BOUL ROBERT	00	1335039	ANTONIO ALESSI ET AL	3 922,05
020919-40	4465-4467 PL DENIS-PAPIN	00	1001700	TU MI WONG	3 652,95
020921-05	4380-4386 RENE-GOUPIL	00	1000380	GIUSEPPE PRETEROTTI ET AL	2 241,40
020926-36	8737-8739 DE NEVERS	00	1002703	GIORGIO MANTINO	4 293,39
020926-87	5070-5074 D'ALLET	00	1002480	NICOLA PURCHIO ET AL	1 529,14
020930-56	8655 BOUL LACORDAIRE	00	1336044	MUKHUMKURU KAMALAKSAMY ET AL	1 544,19
020943-29	8768-8770 PASCAL-GAGNON	00	1335424	DIAMEX INC	1 484,27
020951-50	9067-9071 DAILLON	00	1002207	KESTER K KANAKASARAN	5 097,46
020954-92	9080-9082 DE LOUISIANE	00	1332566	MINN DUH	4 676,64
020955-89	5890-5892 GAUVREAU	00	1332847	RSACH UTHAYAKUMARAN ET AL	6 000,00
020957-57	6035 ALBERT-LOZEAU	00	1333133	ANNA PETRUCCELLI-DE SANTO	2 735,53
020961-50	8990-8996 PICASSO	00	1335211	FELICE DILOLO ET AL	6 852,43
020966-94	9274 DE VILLIEU	00	1001118	ROCCO ANOIA ET AL	4 131,35
020970-98	5720-5722 BOUL DES	00	1332273	GIOVANNA MAMRO	860,44
GRANDES-PRAIRIES					
021653-89	6433 JARRY E	00	1335758	6433 RUE JARRY ET SOCIETE EN COMMANDEITE	29 694,11
021653-90	LOT LOUIS-SICARD	00	1335759	6433 RUE JARRY ET SOCIETE EN COMMANDEITE	3 169,21
021653-91	LOT LOUIS-SICARD	00	1335760	6433 RUE JARRY ET SOCIETE EN COMMANDEITE	3 691,29

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RÉCLAME	NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RÉCLAME
ARRONDISSEMENT DE MONTREAL-NORD (16)											
020855-85	5598 MARCEL-MONETTE	00	1096237	ENRICO ANTONIO DI MAIO ET AL	2 979,13	261980-00	2055 AV LINCOLN #103	00	1064935	ETC MICHAEL ASSOULINE	997,58
020863-48	5816 DES ROSES	00	1095582	LUIGI ALTIERI ET AL	3 181,22	261980-40	2055 AV LINCOLN #203	00	1064939	ETC KIN CHUNG TAN	2 022,92
020872-74	6155-6159 PASCAL	00	10668157	ANTONIO BUONO	3 700,44	262002-26	2055 DU FORT #413	00	1063367	ETC ABDELHAMID KADIRI	1 224,33
020873-26	6431 PASCAL	00	10668065	GESTION PERRONE INC	1 918,54	262065-00	3011 CH BARAT	00	1063495	THE MCKEON/RYAN PRINCIPAL RESIDENCE TRUST	7 137,53
020874-14	6382 PIERRE	00	10668103	MIGUEL SIMON	4 704,77	262244-00	3746 CH DE LA COTE-DES-NEIGES	00	1064342	ETC DEON RAMDOLAM ET AL	595,52
020875-78	6166-6170 VILLENEUVE	00	10667522	YVA DYGESTILE ET AL	1 662,52	262256-50	3940 CH DE LA COTE-DES-NEIGES	00	1064003	ETC 4348478 CANADA INC. ET AL	850,16
020879-51	6322-6324 MARIE-VICTORIN	00	10668564	GHIZLENA RAOUI ET AL	3 183,06	262602-35	3480 SIMPSON #201	00	1065185	ETC LUC DOMINIQUE ET AL	1 741,34
020879-71	6370-6372 MARIE-VICTORIN	00	10668561	MOHAMED REFAI	1 123,12	300172-02	2414-2418 PARTHENAIS	00	1423749	ETC LEOPOLD G-ST-PIERRE	1 150,08
020884-13	12265 AV HURTEAU	00	10667637	ISABELLE PARENTEAU	3 801,71	300322-00	2470-2474 FULLUM	00	1423864	ETC MAN LI WU	1 449,27
020884-27	12300 AV HURTEAU	00	10667603	MONIQUE GAILLARD	2 016,00	300377-02	2104-2108 HARMONY	00	1423928	NOEL SAINT-PIERRE	1 437,44
020892-39	12363 AV CORBEIL	00	10667575	JAMAL TAYACH ET AL	1 647,61	300742-00	2500-2504 FRONTENAC	00	1423933	JEAN-PIERRE LANIEL	2 992,76
020904-54	6995 BOUL GOUIN E #1001	00	10666553	ETC AURORA PITONE	2 330,68	300855-50	2088-2090 DU HAVRE	00	1424979	KIM SUN TAM	2 434,32
021506-40	12098 AV L'ARCHEVEQUE	00	1845262	MAIMOUNA NGOM	3 344,06	302021-02	2845 HOCHELAGA #101	00	4241232	ETC AHMATT ZENABOINE MAHAMAT	1 561,97
021569-85	11439 AV PIGEON	00	1844803	DANIEL LEGAULT ET AL	2 280,81	ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (20)					
021608-68	6565 BOUL GOUIN E	00	10667209	ETC SULTAN AHMED ET AL	6 555,49	120427-70	1712-1810 BASIN	00	1852741	MHAIH P KERN	22 798,45
050506-87	3208-3214 MONSELET	00	10173170	ETC EDGAR JOVEL ET AL	2 826,96	120463-50	1435 BARRE	00	1852752	TERESA STARNINO	10 040,81
050746-71	10561 AV L'ARCHEVEQUE	00	1845090	ETC WALDO ANTONIO CORDOVA	5 488,63	120531-00	120531 LAM	00	1852752	ETC HOLSTEIN AND CO LTD	1 157,64
050985-01	11021-11023 AV PIGEON	00	10361813	LASANTHY RAYMAND	1 865,42	120960-55	1908 AUGUSTIN-CANTIN	00	3649280	ETC JEAN-FRANÇOIS CHARTRAY	3 498,86
051250-23	3420 BOUL HENRI-BOURASSA E #405	00	2402316	ETC DICKENS LOUIS	1 235,95	121070-50	1110 JARDIN	00	1851646	MD IMAD UDDIN AHMED	1 001,43
051554-38	11415 AV DE L'HOTEL-DE-VILLE #6	00	3753339	ETC MOUNA KARAKALLI	1 631,89	121104-00	1969 GRAND TRUNK	00	1851616	ALEXANDRE FERNANDES	1 799,00
051598-51	4921 D'AMOS	00	3788052	ETC JEAN-DENIS CHAMPAGNE ET AL	2 785,85	121110-25	2031-2037 GRAND TRUNK	00	1851589	PEERA BEGIM	3 154,16
051643-85	3615 MONSELET	00	3940585	ETC JOSEF ARES	662,32	121200-10	1273-1299 ISLAND	00	1851517	9119-1148 QUEBEC INC	16 731,46
051643-89	6500 BOUL LEGER #103	00	3725591	ETC KIRISHA VASAVATHEVAN	3 650,34	121307-20	546-550 DE SEBASTOPOL	00	1381170	ROBIN DOAK ET AL	9 276,39
051643-90	6500 BOUL LEGER #104	00	3725591	DOMINIC CAPUTO	9 452,21	121309-00	LOT DE SEBASTOPOL	00	1381169	ROBIN DOAK ET AL	2 165,93
051845-35	5345 DE CASTILLE	00	1093767			130651-00	2123 WORKMAN	00	1851821	KOHEI SATO	3 363,68
ARRONDISSEMENT DE LASALLE (17)											
040243-63	107 AV HIGHLANDS	00	1929872	ALAIN GEORGES ET AL	1 053,17	130892-74	705 BOUL GEORGES-VANIER #202	00	1851463	ETC RADU NEACUS ET AL	1 180,20
040243-78	139-141B AV HIGHLANDS	00	1929864	ANTONIO DERUBEIS ET AL	1 698,60	240099-04	2626-2630 AUGUSTIN-CANTIN	00	4570415	ETC ANDREW LACEY	2 975,97
040251-38	607-609B AV LAFLEUR	00	1930555	DOMENIC LECCHINO	1 663,42	240232-23	2855 DU CENTRE #404	00	1603333	ETC SERGIO FARAGONE	1 314,60
040252-60	243-245 AV L'ARCHEVEQUE	00	1931215	AUDIA MARIA RECKLES	2 943,40	240417-23	2504 MULLINS	00	1851352	ETC JEAN-HUGO BENVENU	1 846,06
040253-32	448-450 DE KNOWLTON	00	1931327	THRYPHENIA WATTS-COLLINS	3 074,86	240458-00	1367-1373 ROPERY	00	1381090	MARK NOWER	3 040,59
040257-39	9469 BOUL LASALLE	00	1930754	MARTIN BETTS ET AL	3 138,72	240505-00	749-751 CHARLEVOIX (0749-0751)	00	1382006	ROBIN DOAK	2 158,35
040265-22	9498 AIRLIE	00	1931014	CALIFORNIA AUTOMOBILES LTEE	2 676,22	240550-04	1248 CHARLEVOIX (1248)	00	2871271	ETC 9130-1994 QUEBEC INC.	6 622,03
040265-26	9490 AIRLIE	00	1931079	EVANS KELLAM	6 955,44	240660-50	392 SAINTE-MADELEINE	00	1380610	ETC JOHN KRUSHELNSKY	1 623,97
040270-75	437-437A BOURBONNAIS	00	1449735	ALAIN PICHETTE	1 272,06	240662-00	388 SAINTE-MADELEINE	00	1380614	ETC JOHN KRUSHELNSKY	6 623,97
040280-35	2101-2103 PREVILLE	00	1451235	CLAUDE CAMEAU ET AL	3 368,34	240726-57	670 BOURGEOIS #3	00	4702077	ETC JOHN KRUSHELNSKY	2 981,30
040281-27	2152-2154 PREVILLE	00	1450709	BRIAN JOHNSON ET AL	2 935,31	240855-00	440-446 CHARON	00	1381332	ETC DAREN BERGERON	3 180,00
040318-00	2370-2372 PAULINE	00	1450918	KANTON KALVIERE ET AL	4 069,53	240926-35	1920 LE BER #6	00	4378043	MICHAEL MARCZUK	789,90
040320-48	2240-2242A ROUSSEAU	00	1450910	KAJAMBI REID ET AL	1 721,91	240989-00	444-446 CHARON	00	1381393	NICOLAS CHARLES LAURENCE ET AL	3 340,22
040323-39	2230-2232 MENARD	00	1451005	FILONEMA BOVE ET AL	3 437,60	241413-00	2664 KNOX	00	1382284	ETC YANNICK SAIZONOU	1 782,46
040324-98	2397 ROBIDOUX	00	1450439	OLIVIE HALL	4 460,86	241707-06	2145 HALL	00	2815684	ETC PAULETTE GARCIA	6 496,93
040327-44	2426-2428 SHIRLEY	00	1451084	MARIA RUSCITTO ET AL	1 721,91	250222-06	777 AV WALKER	00	17513	ETC RACHELLE HECHT	2 321,51
040329-66	2428-2434 LAPIERRE	00	1449116	HARKIRAT KAUR PADDA ET AL	5 412,47	250331-00	200-206 ROSE-DE-LIMA	00	1574064	ETC ISLAM SHAHIDUL	8 295,01
040335-89	8571 HARDY	00	1931693	INCORONATA BARILE	689,36	250794-06	2324-2328 SAINT-JACQUES	00	4142065	ETC THAM LONG NGUYEN ET AL	3 154,20
040340-66	332-336 HEPWORTH	00	1234240	DINO AGOSTINI	1 697,07	250842-00	3500-3512 SAINT-JACQUES	00	4141251	9242-5370 QUEBEC INC.	85 083,34
040348-98	766-768 MAHER	00	1490781	KENTON OLLIVIERE ET AL	4 501,55	250970-20	2273 QUESNEL	00	4142086	ALEXANDRE THERRIEN	2 616,19
040356-86	8839-8841A DUBE	00	1451316	KULASEGARAM SIVASAMBOO	1 199,33	251072-10	765 BOURGET #325	00	7478	ETC 1820057 ONTARIO INC.	2 625,81
040361-42	827-829 RADISSON	00	1450289	KEVIN JEROME CROUCH	3 098,20	251517-58	765 BOURGET #431	00	1478	ETC FRERICIC RAGUIN	1 981,15
040362-32	665-667 RADISSON	00	1450032	EVANS KELLMAN	2 956,23	251519-06	729 BOURGET #177	00	10 7479	ETC CARLA ALEXANDRA BENSON	1 414,82
040368-06	8637-8639 TSSE DES RAPIDES	00	1234585	STEPHANE BLAIS ET AL	1 365,61	251					

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME	NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD. LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RECLAME
ARRONDISSEMENT DE MERCIER - HOCHELAGA-MAISSONNEUVE (222)						ARRONDISSEMENT DE VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION (25)					
230631-50	500 ALPHONSE-D.-ROY	00	3364507	SOFAME TECHNOLOGIES INC.	23 272,45	583932-10	6820 MARCONI	00	2249643	LES BRASSERIES BVM DU CANADA INC	13 880,38
310101-13	2157 MOREAU	00	3636034	ETC 9113-9998 QUEBEC INC	4 956,24	584053-02	6729 AV DE L'ESPLANADE	00	2245349	CORPORATION DE GESTION MILE END	29 876,00
310101-15	LOT MOREAU	00	3636034	ETC 9113-9998 QUEBEC INC	784,01	584043-17	7145 SAINT-URBAIN #321	ETC	2245349	CHRISTOPHER J. PARE ET AL	2 159,17
311821-06	2058-2064 AV BOURBONNIERE	00	4031001	ETC 9171-4337 QUEBEC INC.	3 046,29	584236-33	7145 SAINT-URBAIN	ETC	3706071	CHRISTOPHER J. PARE ET AL	204,93
312175-00	2309-2336 ST-LOREALS	00	3361787	ETC 9171-4337 QUEBEC INC.	340,84	584599-00	6701 BOUL SAINT-LAURENT	00	2335250	ELVIS GABRIELE VELLONE ET AL	8 505,67
312551-73	2474 JOLLETTE	00	3360374	ETC ANTHONY LEDOUX-ACETI	274,94	585494-00	216-220 SAINT-ZOTIQUE E	00	2335192	DOMENICO CORDILEONE	33 601,09
312592-60	3310-3312 PL DE LERY	00	3361789	ETC ETHEM TELLOGLU ET AL	3 362,74	585672-36	12-24 AV SHAMROCK #STAT56	ETC	3813291	LORENZO DEL PAPA	3 148,64
320128-02	559-563 MOREAU	00	4360413	ETC BERNARD POIRIER	1 062,88	585673-32	12-24 AV SHAMROCK #420	ETC	3813291	CLAUDE OLIVIER	3 711,50
320148-00	1805-1806 PONTANAINE	00	3635618	ETC ANDRE HASSIS ET AL	3 913,35	585702-50	162-172 SAINT-LORENZON E	00	2335450	ANGELA GRIZIANO	7 619,48
320189-00	1618-1620 DEZEY	00	3635618	ETC ANDRE BERNADET	3 013,35	585741-90	130 AV BEAUMONT	00	1868808	POISSONNERIE BLUE COAST INC.	15 535,53
320477-00	552-556 AYLWIN	00	3636327	ETC SOTIRIOS KILAKOS	2 657,72	610008-35	6262-6264 DROLET	00	2332399	LEONOR OLIVEIRA VIEIRA ET AL	5 527,30
320566-00	1442-1450 JOLLETTE	00	3363701	ETC SIMON BOU-MAHAM	340,84	610420-10	441-443 DE BELLECHASSE	00	2333887	ISRAEL BRUEHR	1 827,25
320745-20	24604-24606 AV L'ORLEANS	00	3363701	ETC YVES PICHÉ	1 099,20	610420-10	441-443 DE BELLECHASSE	00	2333887	JULIA SAAD REALTIES LTD	8 512,09
320765-00	1857-1861 AV VALOIS	00	3362439	ETC GHISLAINE AUBE	1 301,39	611995-04	6578 DE LA ROCHE	ETC	3796896	FRANCISCO GARCIA	2 276,27
321146-50	3479-3487 ADAM	00	3363415	ETC GROUPE SEEMCO S.A. ET AL	3 148,16	612261-00	6202 DE NORMANVILLE	00	3794613	SUCCESSION PHUONG NGA NGUYEN	7 017,38
321161-50	3801-3805 ADAM	00	3362322	ETC GROUPE SEEMCO S.A. ET AL	4 875,00	612741-50	6308-6312 DE LANAUDIERE	00	3794471	JEAN-FRANÇOIS TURMEL	3 149,59
321327-50	33205-33207 OTARIO E	00	3364080	ETC JOSE MIGUEL ALVARADO SORITO	44 872,22	612742-50	6314 DE LANAUDIERE	00	3794470	EDIFICE LE SNAP INC. ET AL	19 208,48
330005-00	575-579 AV D'ORLEANS	00	3361948	ETC STEPHANE ROBERT	4 158,80	613077-00	1295 DES CARRIERES	00	3795026	EDIFICE LE SNAP INC. ET AL	16 380,04
330924-40	2150 BOUL PIE-IX #403	00	3519487	ETC STEPHANE ROBERT	224,74	613082-00	1255 DES CARRIERES	ETC	4815751	ETC EDIFICE LE SNAP INC. ET AL	13 670,48
330924-58	2150 BOUL PIE-IX	00	3519487	ETC STEPHANE ROBERT	224,74	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	3795061	MAJDA BEAUPORT ET AL	2 748,46
330924-84	2150 BOUL PIE-IX	00	3519487	ETC STEPHANE ROBERT	224,74	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	3795061	JOHN BAJADA-PAGE ET AL	1 839,55
331062-00	1415-1419 BOUL PIE-IX	00	1880666	ETC FIDUCIE ISABELLE ALLARD	457,61	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	3795061	JEAN-FRANÇOIS TURMEL	2 365,50
331164-50	2055-2063 AV DESJARDINS	00	1887893	ETC FIDUCIE ISABELLE ALLARD	17 198,71	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	ETC	4613083	ETC 7081715 CANADA INC.	231,13
331369-00	607-613 AV DE LA SALLE	00	1880755	ETC FIDUCIE ISABELLE ALLARD	3 024,59	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	TOM TIEN KHANG ET AL	4 521,42
331601-00	1400-1402 AV MORGAN	00	1878222	ETC FIDUCIE ISABELLE ALLARD	1 358,99	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	TIEN KHANG ET AL	7 700,30
331714-00	1687-1695 AV WILLIAM-DAVID	00	1879042	ETC CLAUDEINE STE-MARIE ET AL	2 043,18	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	SUCCESSION VINCENTA GRANATA	1 458,59
331715-00	1677-1685 AV WILLIAM-DAVID	00	1879043	ETC CLAUDEINE STE-MARIE ET AL	1 589,59	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	PHILIP MEUNIER	3 523,74
331873-00	1427-1431 AV BENNETT	00	1880932	ETC CLAUDEINE STE-MARIE ET AL	2 162,03	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	ANDRÉ LEBLANC	1 075,50
331916-00	1830-1836 AV L'IRD	00	1879170	ETC CLAUDEINE STE-MARIE ET AL	2 008,36	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	ANDRÉ LEBLANC	1 715,10
333054-00	1462-1470 VIAU	00	1881432	ETC CLAUDEINE STE-MARIE ET AL	4 613,88	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	CLAUDETTE LACHAPPELLE-CANTIN	2 050,96
333524-49	4211 DE ROUEN	00	4363257	ETC GABRIEL LABELLE	213,05	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	JEAN CIESLUKOWSKI	2 371,99
333530-12	4211 DE ROUEN #0-111	00	4363257	ETC GABRIEL LABELLE	3 324,77	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	LUIA FERNANDO SUAREZ ET AL	4 020,17
333540-54	2281 AV DESJARDINS #C-107	00	4363257	ETC GABRIEL LABELLE	1 949,04	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	ISABELLE FLAGELL ET AL	2 981,77
333647-00	4761-4765 OTARIO E	00	1881157	ETC DAC NAM PHAM ET AL	873,65	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	YANNICK PEPIN	5 162,54
333723-00	4488-4494 OTARIO E	00	4618416	ETC JIN GUR CHUNG ET AL	2 350,00	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	ETC	3261661	ETC KIMBERLY A C CAMPBELL	1 562,87
333830-00	4820-4828 LA FONTAINE	00	1881212	ETC ANDRE LAFERRIERE	331,52	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	ADRIENNE CHAPLEAU ET AL	3 634,13
333978-00	4280-4288 ADAM	00	1880698	ETC ANDRE LAFERRIERE	5 242,72	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	STEPHEN MELECH	3 824,65
334005-06	3940 ADAM #3	00	3191140	ETC IMMEUBLES IRENE BELANGER INC	1 321,49	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	MARTIN BRUNEAU	3 501,58
334003-00	4155-4159 SAINTE-CATHERINE E	00	1878173	ETC NAJAT JELLAB	3 480,27	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	JEAN-CAELES CANTAVE	2 266,74
334062-00	4575-4579 SAINTE-CATHERINE E	00	1880815	ETC NATHALIE ADAM	889,90	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	D. L. GUSTON IMMOBILIERE	3 458,71
334064-00	4589 SAINTE-CATHERINE E	00	1880815	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	713,05	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	HOANH DAT TRAN ET AL	6 648,03
334076-00	4743-4747 SAINTE-CATHERINE E	00	1882540	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	619,75	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2166618	BERNARD FAUBERT ET AL	3 326,34
334105-13	4900 SAINTE-CATHERINE E	00	4582482	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	3 990,15	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	ETC	2787904	ETC ISABELLE DALLAIRE	2 230,55
334105-14	4900 SAINTE-CATHERINE E #101	00	4582482	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	669,65	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	ETC	2787904	DANIEL DUROCHER	1 485,26
334105-15	4904 SAINTE-CATHERINE E #102	00	4582482	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	1 469,60	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167524	LES ENTREPRISES MERVEILLES (RDP) INC.	4 276,25
334105-33	4906 SAINTE-CATHERINE E #3	00	4625151	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	1 021,46	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	LES ENTREPRISES MERVEILLES (RDP) INC.	4 548,67
334105-43	4908 SAINTE-CATHERINE E	00	4625151	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	98,71	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	ANDRÉ POITREAU	18 263,63
334105-44	4908 SAINTE-CATHERINE E #151	00	4625151	ETC ALBINO DEL TEDESCO ET AL	98,71	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	RONALD LEVEILLE ET AL	3 503,00
334175-00	4036-4038 SAINTE-CATHERINE E	00	1879864	ETC DANIEL THIBEAULT	4 538,63	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	PLACEMENTS LORTENS INC. ET AL	5 673,07
334257-00	4650 NOTRE-DAME E	00	1878652	ETC EUGENE KERN ET AL	75 177,43	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	TRI ETIENNE	1 551,70
334258-00	LOT NOTRE-DAME E	00	1878652	ETC EUGENE KERN ET AL	3 967,67	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	SHIRLEY TSO	3 405,42
350170-17	2097 VIAU #117	ETC	3685746	ETC MARLENA WILCZYNSKA	874,40	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	GEANT COURRIER CANADA INC	4 616,38
350730-00	1465-1473 DE VILLE-MARIE	00	1363145	ETC 9195-9015 QUEBEC INC.	3 879,09	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525	SEBASTIEN DUBOIS ET AL	5 685,71
352958-00	2894-2896 MONSABRE	00	1362021	ETC IMMACULA FRANCOIS ET AL	2 540,09	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
354107-00	2346 LOUIS-VEUILLOT	00	1361241	ETC ANDREI ION CORICOVAC ET AL	340,77	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
354655-02	2095 AV ROUGEON	00	1362802	ETC ALEXANDRE LEBRE ET AL	194,09	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
355427-00	2526-2528 DE CADILLAC	00	2280637	ETC CAROLINE VALOIS	3 750,00	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
355822-25	3021-3023 DE CADILLAC	00	2281824	ETC THERESE PELLETIER	2 911,23	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
358613-00	6340-6342 BOUL LANGELLIER	00	1727864	ETC THERESE PELLETIER	4 046,77	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
359101-00	2907 MIGNAULT	00	1773301	ETC THERESE PELLETIER	1 776,97	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
361107-00	2905-2907 ARCANO	00	1771074	ETC TAI LOI TO ET AL	1 504,06	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
361657-25	LOT AV HAIG	00	1771272	ETC GUY (CENTRE DE FORMATION SUR MESURE) INC.	1 438,43	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
362450-66	6665-6667 PIERRE-GADOTS	00	1771931	ETC DANIEL CHAMPAGNE	5 059,16	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
362450-66	6665-6667 PIERRE-GADOTS	00	1771931	ETC DANIEL CHAMPAGNE	5 059,16	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
362833-00	2945 BEAUCLEUR	00	1772227	ETC DANIEL CHAMPAGNE	2 614,30	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
364068-00	2825 CURTATEAU	00	1323441	ETC SHANTALL LEGARE	2 161,29	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
364076-00	2715 GERTTICHAUX	00	1327433	ETC CESAR ALBERTO ABRAHAM ET AL	3 396,58	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
364259-00	1742 DE LAVALTRIE	00	1323810	ETC SHANTAL DHAR	3 029,12	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
364866-00	2061-2063 DE SAINT-JUST	00	1323854	ETC ISABEL BIGRAS	727,69	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
365415-00	5581 HONORABLE-BEAUGRAND	00	1508408	ETC FERNANDO FUENTES TAPIA ET AL	1 733,18	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
365436-00	5581 HONORABLE-BEAUGRAND	00	1508408	ETC FERNANDO FUENTES TAPIA ET AL	1 733,18	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
365654-15	550 DE BEAURIVAGE	00	1322017	ETC SIMON BLONDIS ET AL	261,84	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
365815-00	2061 DE BEAURIVAGE	00	1324774	ETC JUAN DE DIOS ISLENO ET AL	827,08	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
365874-00	2670 DE BEAURIVAGE	00	1325028	ETC MYRIAM THIRNISH-STAELE	994,57	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
368103-09	3246 AV MERCIER	00	4609736	ETC MARTIN POUPART	547,48	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
370340-32	350 BALDWIN	00	2484447	ETC MARCEL PITRE	1 092,73	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
370399-00	LOT BALDWIN	00	2244395	ETC GUY R BELANGER	1 053,09	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		
370400-00	2294 BALDWIN	00	2244395	ETC GUY R BELANGER	382,77	613668-00	6025-6027 MAQUETTE	00	2167525		

NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD.	LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RÉCLAME	NO DE COMPTE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	CAD.	LOT	SUB-DIVISION	NOM DU PROPRIÉTAIRE	MONTANT CAPITAL RÉCLAME
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO (31)													
040040-73	12394 PAVILLON	00	1170615		CHRISTOPH CREESE ET AL	2 250,30	870159-00	LOT 58E AVENUE	00	1510132		MAX-PROPANE INC.	270,80
040045-08	5060 BASTIEN	00	1170010		DAVID ALBERTS ET AL	2 289,97	870161-00	LOT 58E AVENUE	00	1510133		MAX-PROPANE INC.	270,80
040049-40	12471 PAVILLON	00	1170433		LEO C ROBERTS ET AL	1 586,24	870163-00	LOT 58E AVENUE	00	1510134		MAX-PROPANE INC.	270,80
040049-53	12456 SAINT-LOUIS	00	1170447		LEONA WHITE	2 737,62	870165-00	LOT 58E AVENUE	00	1510136		MAX-PROPANE INC.	270,80
040053-48	12738 FORTIN	00	1169622		EFTHIMIOS PATSOURAS ET AL	304,08	870167-00	LOT 58E AVENUE	00	1510137		MAX-PROPANE INC.	270,80
040058-52	12835 BEDFORD	00	1370223		ANIS MITAKIS ET AL	2 399,30	870169-00	LOT 58E AVENUE	00	1510138		MAX-PROPANE INC.	270,80
863023-58	12860 BERRY	00	1169437		MARVIN GILBERTO GIL ET AL	1 003,38	870893-00	12405 BOUL DE LA RIVIERE-DES-PRAIRIES	00	3694422		9163-7728 QUEBEC INC.	1 909,74
040060-62	12812 BERRY	00	1169439		VAN KIM DUONG	1 119,26	871095-00	12255-12257 60E AVENUE	00	1509771	ETC	GARY KENOL	2 600,17
040068-14	13075 DUFF	00	1370303		GUARDA JEAN BAPTISTE	3 081,87	871283-36	12265 61E AVENUE	00	1509461		ERIC JUSTIN	630,67
040058-92	5114 AVENUE VERSAILLES	00	1369338		ABUL HASSAN ABDOUL-AZIZ	1 030,07	871283-36	12265 61E AVENUE	00	1509461		HERODIA ST-LOUIS	3 620,65
040073-24	13185 SHELBORNE	00	1370064		NEIL ARNOLD	2 922,62	872002-00	LOT 63E AVENUE	00	1508985		GILBERTE ARCANO	111,22
040075-84	5025 HERTEL	00	1369404		SUKHDEV KAUR SANGHA	987,05	873293-00	12510-12512 70E AVENUE	00	1520243		RUBEN MEDINA ET AL	2 608,85
040076-22	5115 HERTEL	00	1369238		CHRISTIAN JOLY	2 185,44	873303-00	10090 BOUL PERRAS	00	1520185		ROSANNA DI PAOLO	1 620,72
040076-47	13254 SAUROULT	00	1369047		KAREK BARKIKIEWICZ	1 969,20	873303-00	10090 BOUL PERRAS	00	1520185		PAUL DORE	1 860,04
040082-47	13253 ARAGON	00	1368576		RENE PIEDALUE	874,19	873444-00	LOT 70E AVENUE	00	1520600		4153294 CANADA INC	331,64
040084-51	13250 DE BRISTOL	00	1369817		CYNTHIA DADOUN ET AL	2 650,65	873446-00	LOT 70E AVENUE	00	1520601		4153294 CANADA INC	331,64
040096-46	14383 MEADOWVALE	00	1842353		ANDREW ZACCARELLI	2 585,65	873446-00	LOT 70E AVENUE	00	1520602		4153294 CANADA INC	331,64
040097-07	LOT IMPERIAL	00	1842604		JEAN GUYOL	1 484,40	873452-00	LOT 70E AVENUE	00	1520604		AMALIA GUIDA	331,64
040102-26	4424 SIMARD	00	1370482		STEVEN SCHMIDT	2 575,00	873476-00	LOT 70E AVENUE	00	1520105		GILBERTE ARCANO	521,35
040106-14	4365 CIRCLE	00	1842019		LESLIE BUTE ET AL	2 061,65	873544-00	LOT 70E AVENUE	00	1520583		4153294 CANADA INC	359,12
040108-61	12220 SAINT-PIERRE	00	1841500		HUMA QURESHI ET AL	205,82	873809-05	12070 71E AVENUE	00	1520393		GEORGES TAYLOR	63,90
040109-17	4375 CEDAR	00	1841338		BUSSETT REDARTER ET AL	960,86	873876-00	LOT 71E AVENUE	00	1520567		4153294 CANADA INC	359,12
040109-91	4333 CEDAR	00	1841325		JOAQUIM BATISTA	2 707,73	873878-00	LOT 71E AVENUE	00	1520568		4153294 CANADA INC	359,12
040110-55	4345 HILLSDALE	00	1841427		JOSIANE DUVERGER	1 978,10	873904-00	LOT 71E AVENUE	00	1520639		GILBERTE ARCANO	359,12
040116-35	4382 GILLES	00	1072548		VIKTOR ANDREW KLOBUCHAR	1 070,28	873904-00	LOT 71E AVENUE	00	1520640		GILBERTE ARCANO	359,12
040118-47	15389 OAKWOOD	00	1071903		KIMBERLY LAKWANCE QUINN ET AL	2 120,11	873980-00	12414 FERDINAND-BASTIEN	00	1249922		MICHEL COLAROCCHIO ET AL	1 017,60
040125-74	15733 BOU BOSQUET	00	1071468		SILVANO TURPIN	2 428,12	876983-00	LOT BOUL SAINT-JEAN-BAPTISTE	00	1248952	ETC	CAMILLE FRESCO	1 973,11
040133-37	4413 ELGIN	00	1070513		ALAIN GUIHARD	2 227,74	877014-00	12255 BOUL SAINT-JEAN-BAPTISTE	00	1248969		MICHEL BEAUCHAMP JUNIOR	857,62
040137-31	4980 BOUL SAINT-CHARLES	00	1343950		FIORENTINO ALLOCCA	14 169,83	878147-00	12365 87E AVENUE	00	1248792		ANN SHAKER	2 400,62
040147-91	4514 DE MONACO	00	1348644		CHARO BAKER ET AL	2 508,29	890368-00	8875 BOUL GOUIN E	00	3139593	ETC	ROBERTO RUCCO	3 026,34
040154-64	191 SARAGUAY E	00	1388479		MICHAEL J. MULLER ET AL	5 883,01	890368-00	8875 BOUL GOUIN E	00	3139594		ETC ROBERTO RUCCO	6 866,21
040157-59	5612 SHUMACK	00	1841964		JOHN DONALD KOWAL	308,03	890568-25	10201 53E AVENUE	00	1647300		BENITO CARMOSSINO ET AL	3 062,65
040158-10	18935 BOUL GOUIN O	00	1977466		GUY BERGERON	2 406,58	890571-57	10261 BOUL GOUIN E	00	2317467		CONCETTINA CARMOSSINO	7 708,44
040159-57	6 LAUDON	00	1977236		JOSEPH-PAUL CSOBOTH	1 217,20	891332-32	10490 BOUL GOUIN E	00	1249490		MATHURIN SIME ET AL	3 937,84
040165-16	4413 DELANEY	00	1900281		ZBIGNIEW CYRANOWICZ	547,58	891332-32	12299 VOLTAIRE	00	1249329		MARY JOCELYNE LEFEBRE	2 133,00
040165-37	4322 DELANEY	00	1900293		SPANKIE D'AGUIAR ET AL	1 561,54	891332-32	10451 53E AVENUE	00	1249492		MADON 7146 QUEBEC INC	1 424,43
040166-36	12100 BOUL DE PIERREFONDS	00	1171233		LES IMMEUBLES CHOUCAIR INC.	4 042,92	891339-63	10524 BOUL GOUIN E	00	4520248	ETC	ALEXIS MANGEBO BAMOGO	2 229,13
040166-38	12110 BOUL DE PIERREFONDS	00	1171145		9218-8473 QUEBEC INC.	1 282,77	891377-71	10279 MARCEL-RAYMOND	00	2945474		MAYALA EKOMISA ET AL	2 006,40
040172-73	8662-8668 ANTHONY	00	1899447		9218-8473 QUEBEC INC.	15 545,26	891407-26	10195 BOUL PERRAS	00	1619266	ETC	EDWIN HERNANDEZ ET AL	2 257,92
040172-74	8672-8676 ANTHONY	00	1899498		9218-8473 QUEBEC INC.	15 545,26	891407-26	10195 BOUL PERRAS	00	1619266		CHANTAL DUCHESNE ET AL	2 644,68
040172-76	8675-8679 ANTHONY	00	1899498		9218-8473 QUEBEC INC.	15 545,26	891409-20	12061 HENRI-CHRISTOPHE	00	4396417		ALAIN LANOU ET AL	1 029,66
040172-78	86673-771 ANTHONY	00	1899050		9218-8473 QUEBEC INC.	15 545,26	891410-56	12232 DIDEROT	00	3585411		APPANNA JAYANI ET AL	1 395,68
040173-10	4995 D'ORLEANS	00	1899089		JOSE HUMBERTO LOPEZ ET AL	2 131,00	891454-40	10180 SYLVAIN-GARNEAU	00	1508878		MICHELIE CANZER	2 810,25
040174-58	4548 DUGAS	00	1348285		GERVAIS COFFY SIZA ET AL	2 215,95	891454-40	10180 SYLVAIN-GARNEAU	00	1508878	ETC	JEFFREY JEUDEIN ET AL	1 250,33
040175-34	4963 HORTIE	00	1899289		ROBERT BEURIN	356,80	891462-01	9924-9978 BOUL PERRAS	00	3806150	ETC	SERGEO IGNOTO ET AL	124,82
040176-91	5645 MURRAY	00	1841914		CALLISTUS NORBAL ET AL	1 837,29	891462-01	9932 BOUL PERRAS	00	3806150	ETC	JOSEPH CLIFFORD	636,95
040177-09	4312 MARLIN	00	1072784		ANTHONY ROCK ET AL	1 566,46	891471-59	10162 SE RUE	00	1249846		GREGORY BRAS ET AL	2 561,01
040181-23	4920 FOX	00	1368371		PATRICK FONTAINE	2 784,39	891472-65	10240 W RUE	00	1247584		CARLA CUDINI	806,34
040183-74	17902 RIVER	00	1347515		DANIEL TANOUSS	2 583,94	891500-00	9690 BOUL GOUIN E	00	1510283		SALVATORE CHIARA ET AL	13 300,67
040188-18	4096 GABELIN	00	1071738		KHALED DAUD	320,57	891609-06	8890 BOUL GOUIN E	00	1355638		ANTONIO BARATTA ET AL	10 206,00
040193-58	4463 BOUL JACQUES-BIZARD	00	1072593		ABUL HASSAN ABDOUL-AZIZ	2 647,20	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		GINO PIETROLLO	3 640,99
040196-61	4602 ANDERSON	00	1368304		JOHN DAUD	1 785,90	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040216-91	11115 MEIGHEN #3	00	1390484	ETC	JOHN DAUD	1 785,90	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040217-52	13272 DESJARDINS	00	1369561		STACY MICHELLE BIGGS ET AL	1 133,19	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040221-13	4973 OKA	00	1977741		JOHN DAUD	1 785,90	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040293-48	17465 MARCEL-LIBERSAN	00	1348773		STACY MICHELLE BIGGS ET AL	2 489,73	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040296-09	17255 MARCEL-LIBERSAN	00	1348773		VOLK BECKENBACH ET AL	3 079,06	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040297-13	17255 MARCEL-LIBERSAN	00	1348773		TERRANCE DI SCHIAVI ET AL	592,88	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040313-19	57 RUE	00	1389624		APOSTOLIS AVENUE	2 958,34	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040353-40	69 1E AVENUE N	00	1389630		SIMONE MARS	1 483,86	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040353-40	76 1E AVENUE N	00	1389635		SERGE LABARRE	1 775,09	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040359-75	32 AV JEAN-BRILLANT	00	1388838		CAROL MCKENNING	444,47	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040361-01	1003 FLORES	00	1380341		ANTONIO FLORES	2 607,17	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040370-14	26 15E RUE	00	1389534		KENNETH PRENDERGAST	2 970,95	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
040375-04	70 11E AVENUE	00	1389932		LEONARD WHITHAM ET AL	1 946,92	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041195-41	LOT BOUL GOUIN O	00	1710107		PIERRE THEORET ET AL	242,75	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041223-33	14486 BOUL DE PIERREFONDS #05	00	1841801	ETC	SHAKUNTALA SIVOKHANTA	1 179,60	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041223-36	14505 BOUL DE PIERREFONDS #02	00	1841805		ETC KANE SIVOKHANTA SHAKUNTALA	1 070,77	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041251-89	18111 HARDOUIN	00	1978779		PIERRE CHAGNON ET AL	3 613,68	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041279-16	4827-4831 DES CAGEUX	00	1347151		JAMES ST-LOUIS	2 013,94	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041295-92	12741 RABOUE	00	1370493		PAMELA KUMARAPELU	1 179,50	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041319-83	14625 BOUL DE PIERREFONDS #3	00	1841711	ETC	ETHAN ARMSTRONG	640,28	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041349-01	18617 VENNE	00	1977951		RAFAEL VARGAS ET AL	1 301,28	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041373-39	18494 LAROCQUE	00	1978098		SEYMOUR WALDEN ET AL	687,55	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041374-08	12862 THORNBURG	00	1978074		ALEXANDER R KAPSCHE ET AL	2 474,29	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041406-95	4404 KIMBER	00	1070772	ETC	VASCO COELHO ET AL	617,70	891648-90	8440 BOUL GOUIN E	00	1615776		MAURITIO TARE RUE	1 732,19
041406-98	4406 KIMBER	00	1070772	ETC	VASCO COELHO ET AL	797,49	89164						

ACTUALITÉS

CINÉMA DANS LE QUARTIER SAINT-ROCH

Le promoteur assure ne pas vouloir d'argent de la Ville de Québec

Christian Yaccarini se dit « surpris » par les critiques du maire Régis Labeaume

ISABELLE PORTER à Québec

Surpris par les critiques du maire Régis Labeaume à son endroit, le promoteur à l'origine du projet de cinéma dans Saint-Roch assure qu'il ne veut pas un sou de la Ville. La subvention qu'il réclame vise uniquement le gouvernement du Québec et la SODEC, dit-il.

« Je ne demande pas de subvention à la Ville parce que la Ville m'a dit qu'elle ne serait pas là », a fait valoir le président de la Société de développement Angus, Christian Yaccarini. « Mais je ne voudrais pas que le maire nous empêche d'avoir une éventuelle subvention du gouvernement du Québec. »

La semaine dernière, le maire Labeaume avait reproché à M. Yaccarini d'avoir réclamé une subvention pour son projet pendant la campagne électorale. « J'ai été très surpris d'entendre ça. Ce n'était pas une bonne idée de lancer ça pendant la campagne, avait-il déclaré. On ne subventionnera pas un cinéma dans Saint-Roch. On ne fera pas ça. »

M. Yaccarini demande 8,5 millions \$ pour financer le cinéma qu'il souhaite ouvrir dans le centre-ville de Québec. Depuis la fermeture du Cinéma Charest, le quartier Saint-Roch n'a plus aucune salle de cinéma. La seule salle de tout le centre se trouve en haute ville, sur l'avenue Cartier.

Étonné par les propos du maire, M. Yaccarini a tenu à réagir. « En tant que maire, il

devrait se réjouir qu'il y ait un équipement culturel qui s'installe dans le quartier Saint-Roch sans qu'il mette un sou dedans », dit-il.

Il ajoute que sa décision de réclamer une subvention pendant la campagne faisait suite à une sortie de la députée sortante Agnès Maltais à l'appui du projet. « M^{me} Maltais m'avait ouvert la porte pendant la campagne et [j'ai saisi l'occasion] », dit-il.

Enfin, sur le fond, M. Yaccarini ne voit pas pourquoi on ne subventionnerait pas un cinéma. « L'amphithéâtre a des subventions, Ex Machina a des subventions. Même GM Développement, qui est un [promoteur] privé, a des subventions », dit-il.

La subvention servirait à financer le démarrage du projet (les immobilisations) et ne serait pas récurrente, précise-t-il. La moitié du budget proviendrait du privé et la gestion du cinéma serait confiée à un organisme à but non lucratif.

Il précise qu'à Montréal, le cinéma Excentris avait obtenu une subvention de 2,7 millions \$ de la Ville de Montréal et un prêt de 4 millions \$ de la SODEC.

« Il me semble que ce serait une erreur de faire de la demande de subvention un enjeu », poursuit-il. Les enjeux, c'est la concentration des diffuseurs, des distributeurs, le fait que 20 % des films qui passent à Montréal ne sont pas présentés à Québec. »

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La Direction de santé publique de la Capitale-Nationale privilégie la thèse de la contamination de tours de refroidissement.

Des travaux d'excavation en cause dans l'éclosion de légionellose ?

La direction de santé publique confirme un 12^e décès

LISE MILLETTE à Québec

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale a confirmé mardi un 12^e décès lié à l'éclosion de légionellose à Québec. Jusqu'ici, 176 personnes ont contracté la maladie depuis le 17 juillet dans la Vieille Capitale.

Les autorités soutiennent néanmoins que la situation demeure sous contrôle et que le nombre de cas a cessé de croître. En fait, plus personne n'a présenté de symptômes depuis le 29 août.

La Direction de la santé publique continue de croire que la source de la contamination a été maîtrisée depuis le nettoyage complet des tours de

refroidissement dans le périmètre qui avait été ciblé par une série d'inspections.

Il s'agit de l'hypothèse principale retenue par les autorités, mais la Direction de la santé publique affirme rester aux aguets, puisque la source de contamination n'a toujours pas été identifiée formellement.

Outre les tours de refroidissement, d'autres sources probables, répertoriées dans la littérature scientifique internationale, ont aussi été envisagées. Ces sources sont les bassins de rétention d'eau ou encore la terre, puisque la légionelle peut se trouver dans le sol.

Un expert en ventilation de Québec a d'ailleurs suggéré que des travaux d'excavation dans la haute-ville de Québec

fassent l'objet d'analyse, puisqu'ils pourraient constituer un foyer d'infection, à son avis.

Cette piste n'est pas différente d'autres cas répertoriés dans un document de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques. Ce document, produit en 2007, recense les autres sources potentielles de légionelle que les tours de refroidissement et les eaux chaudes sanitaires.

Les experts français qui ont participé à cette étude soutiennent que la légionelle est une bactérie ubiquitaire, que l'on peut donc trouver en de multiples endroits, tant dans des réservoirs artificiels que dans des circuits d'eau chaude ou encore le sol.

À Québec, la Direction de la santé publique a dit avoir envisagé ces autres possibilités, qui ont toutefois été éliminées parce qu'elles ne concordaient pas avec la localisation des cas, la direction des vents et les modes de dispersion qui auraient pu se traduire par une aussi grande propagation.

En raison des délais d'analyse et du traitement des échantillons en laboratoire, les résultats des enquêtes épidémiologiques ne seront connus qu'à la mi-octobre.

C'est à ce moment, seulement, que les données issues des prélèvements et des cultures pour l'ensemble des tours de refroidissement apporteront peut-être certaines réponses.

La Presse canadienne

QUÉBEC

Boisé Neilson : l'ingénieur de la firme BPR est blanchi

ISABELLE PORTER à Québec

L'Ordre des ingénieurs a rejeté la plainte déposée contre l'un de ses membres travaillant pour la firme BPR, auteur d'une étude sur le boisé Neilson, à Québec.

La plainte avait été déposée en janvier 2011 par Johanne Elsener, dont le groupe de citoyens, Québec Arbres, se bat pour la préservation du boisé Neilson.

M^{me} Elsener reprochait à BPR d'avoir produit une étude environnementale tendancieuse et indûment favorable au développement immobilier. Commandée par la Ville en 2008, l'étude devait évaluer la valeur écologique de ce boisé.

M^{me} Elsener plaidait notamment que l'ingénieur Jean Gauthier n'avait pas les compétences nécessaires pour évaluer la valeur des arbres qui se trouvent dans le boisé de 24 hectares. Selon elle, il aurait plutôt fallu confier l'étude à un ingénieur forestier.

Elle estimait en outre que, puisque BPR soumissionnait sur de nombreux contrats en ingénierie à la Ville de Québec, il n'était pas dans l'intérêt de la firme de recommander la préservation du boisé.

Or, à la mi-août, l'Ordre des ingénieurs l'a avisée que le syndic fermait l'enquête. Selon

lui, l'étude ne pose pas de problèmes, notamment parce qu'elle satisfait aux « exigences » du client, la Ville de Québec.

Il affirme en outre que les critères environnementaux appliqués pour cette étude proviennent du ministère du Développement durable et du ministère des Ressources naturelles, qui cautionnent implicitement le travail réalisé.

Enfin, il dit n'avoir relevé dans ce dossier « aucune situation de manque d'impartialité ou de conflit d'intérêts » de la part de l'ingénieur ciblé par la plainte.

Loin d'être convaincue par ces arguments, M^{me} Elsener a fait une demande de révision de la décision. « La réponse [...] nous a passablement déçus en regard de la faiblesse des arguments invoqués pour la fermeture du dossier », écrit-elle dans sa demande. « Nous rejetons l'argumentaire [...] à savoir que si le client ultime est satisfait, ceci constitue une preuve du principe de protection. »

La présidente du comité Québec Arbres est par ailleurs toujours en attente de la décision d'un autre syndic, celui de l'Ordre des agronomes concernant le travail de celui qui a cosigné l'étude.

Le Devoir

CUSM : le directeur par intérim officialisé dans ses fonctions

Après avoir assumé l'intérim pendant neuf mois, Normand Rinfret a finalement été nommé directeur général et chef de la direction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Le conseil d'administration du CUSM a entériné le choix unanime du comité de sélection lors d'une réunion tenue la semaine dernière. M. Rinfret connaît bien les rouages du CUSM puisqu'il fait partie de l'organisation depuis 1979, ayant occupé différents postes de direction, notamment dans les secteurs des ressources humaines et de la planification. En décembre dernier, M. Rinfret avait pris la relève d'Arthur T. Porter, à titre intérimaire, lorsque celui-ci avait remis sa démission après avoir fait l'objet d'allégations de conflits d'intérêts. Le mandat confié à M. Rinfret est d'une durée de quatre ans.

Le Devoir

Menace de grève dans le premier CHSLD géré en PPP

Les syndiqués du centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) Saint-Lambert-sur-le-Golf, premier établissement géré en partenariat public-privé (PPP), ont décidé d'entreprendre des moyens de pression. Après 18 mois de négociation, le syndicat qui regroupe 200 employés n'a toujours pas réussi à conclure une première convention collective avec l'employeur, le Groupe Savoie. Selon le syndicat, qui a été accrédité en mars 2011, les discussions achoppent sur les questions pécuniaires. Les travailleurs reçoivent une rémunération d'environ 40 % inférieure à celle de leurs homologues qui travaillent en CHSLD public, soutient le syndicat. Le 22 août dernier, les syndiqués ont aussi voté, dans une proportion de 98 %, en faveur d'un mandat de grève « à être exercé au moment jugé opportun ».

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

La suite des avis de la page A 8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE VILLE DE MONTRÉAL

1.

Aucune offre ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare pas ses nom, qualité, profession et résidence. Les offres peuvent être faites par mandataire. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable le matin de la vente, soit de 8 h 30 à 10 h, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.

2.

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant ou par chèque certifié à l'ordre de la Ville de Montréal.

Prendre note que les intérêts, pénalités et frais s'ajoutent au montant dû sur chacun de ces immeubles.

À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente, ou ajourne la vente au lendemain, ou à un autre jour dans la huitaine, en donnant avis de l'ajournement aux personnes présentes.

3.

L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé, et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

4.

La vente transfère à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif et purge l'immeuble de toute hypothèque dont il peut être grevé, sauf pour les exceptions prévues à la Loi sur les cités et villes.

5.

L'immeuble vendu pour taxes peut être racheté par le propriétaire ou ses représentants légaux, en tout temps durant l'année qui suit la date de l'adjudication, sur paiement à l'adjudicataire du prix de vente, y compris le coût du certificat d'adjudication, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, une fraction de l'année étant comptée pour l'année entière.

Quand l'immeuble vendu est un terrain vague, le montant payable à l'adjudicataire doit comprendre, en outre, la somme des taxes municipales et scolaires, générales ou spéciales imposées sur l'immeuble depuis la date de l'adjudication jusqu'à la date du rachat, si elles ont été payées par l'adjudicataire; si elles n'ont pas été payées, le retrait en libère l'adjudicataire et y oblige le propriétaire.

6.

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit de la vente d'un immeuble d'habitation non neuf. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

NOTE: PREUVE D'IDENTITÉ

Aux fins de l'attestation requise par le Code civil du Québec, toute personne qui désire se porter adjudicataire ou déposer une offre pour une autre doit produire une preuve de son identité. Dans ce dernier cas, si elle représente une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; si elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire une résolution la désignant comme mandataire ainsi qu'une "attestation" émise conformément à l'article 108 de la Loi sur la publicité légale des entreprises, émanant du Registraire des entreprises du Québec.

Montréal, le 12 septembre 2012

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon

La suite des avis se trouve en page B 4

ÉDITORIAL

REGISTRE DES ARMES À FEU

Leçons de fédéralisme

Avec une vigueur de nature à ébranler, la Cour supérieure vient de retourner Ottawa au b.a.-ba du fédéralisme, lui reprochant d'avoir empiété de manière « exorbitante » sur les pouvoirs du Québec en décrétant la destruction des données du registre des armes à feu. Une manche est gagnée.

L'artillerie lourde, sans mauvais jeu de mots, a servi au juge Marc-André Blanchard pour retourner Ottawa à sa décision de détruire les données composant le Registre canadien des armes à feu, empêchant ainsi le Québec d'y puiser pour créer son propre inventaire. Démanteler un registre dont on ne voit plus la pertinence, soit. Mais forcer la destruction des données pour nuire à la volonté du Québec de maintenir son propre inventaire? Voilà un pas qui contredit les principes mêmes du «*fédéralisme coopératif*». Vlan!

Dans une décision percutante, le magistrat explique en quoi il ne trouve aucune grâce à l'article 29 de la loi C-19 (qui supprime l'obligation d'enregistrer les armes à feu autres que les armes prohibées ou à utilisation restreinte et qui prévoit en outre la destruction des données du registre). Il y décode un empiètement «*exorbitant*» sur les pouvoirs des provinces. Il n'y voit «*aucune justification rationnelle ou fonctionnelle*», ni même «*aucune nécessité*». Il juge que les dispositions en découlant vont à l'encontre de l'intérêt public, notamment en empêchant la coordination entre les régimes législatifs fédéral et provincial.

Enfin, note-t-il sans détour, «*il rebute au sens commun, pour ne pas dire au bien commun, que l'on puisse empêcher le Québec d'utiliser les données qu'il participe à colliger, analyser, organiser et modifier*». Voilà pourquoi il donne 30 jours au gouvernement fédéral pour céder les données chaudement réclamées.

M. Blanchard donne aussi des leçons de fédéralisme: il voit dans la destruction des fichiers la négation de l'équilibre constitutionnel juste et fonctionnel entre le Québec et le Canada, et une tentative directe d'empêcher le Québec d'exercer un domaine de sa compétence constitutionnelle.

Dans cette saga du registre des armes à feu, décortiquée par la Cour supérieure cette fois sous un angle d'équilibre constitutionnel, il aura fallu au Québec déployer tous les atours pour faire valoir son droit au maintien des données — jusqu'à une montée aux barricades très sentie de Jean-Marc Fournier, hélas sans effet. Il faut le rappeler: le fédéral chicane au Québec la possibilité de maintenir l'enregistrement de 1 560 359 armes d'épaule dont il perdra la trace si l'article 29, par lequel l'effacement des données serait ordonné, était considéré comme valide. Si Ottawa interjette appel, il pourrait revenir à la Cour suprême de réétudier les termes du projet de loi C-19, modifiant la Loi sur les armes à feu.

Car la rebuffade servie à Ottawa ne semble pas ébranler ses convictions, servies dans ce dossier comme dans d'autres par la même opiniâtreté détestable. Les conservateurs se donnent quelques jours pour étudier cette décision qui a d'emblée beaucoup «*déçu*», on ne s'en étonne pas. Stephen Harper demande au nouveau gouvernement péquiste de ne pas rouvrir «*les vieilles chicanes constitutionnelles du passé*», mais c'est lui qui reçoit une semonce de la Cour sur le respect des compétences. L'inattendu fait parfois sourire.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Indemnités à revoir

Le député Sylvain Simard lançait, lors de l'annonce de son retrait de la vie politique au mois de juin, un caillou dans la mare parlementaire en suggérant de mettre fin à l'allocation de transition pour les députés qui quittent leur siège en cours de mandat. Idée «*très intéressante*» avait dit sa chef, Pauline Marois, qui devrait toutefois pousser la réflexion plus loin.

Aucun député ne devrait en principe s'opposer à la suggestion de l'ancien député de Richelieu tant il est indécent de récompenser un député qui abandonne son poste en cours de route, que ce soit pour un emploi dans le secteur privé, une nomination politique ou un départ à la retraite, comme cela est arrivé avec Madame Monique Jérôme-Forget. Ou comme cela arrivera probablement ces prochains mois avec quelques élus libéraux qui ne sont pas heureux de se retrouver dans l'opposition.

La réaction de Madame Marois à la suggestion de M. Simard laisse penser qu'elle mettra fin à cet avantage pour députés pressés de partir. Que dire toutefois du caractère universel de l'allocation de transition qui, rappelons-le, est versée aux députés, peu importe le moment où ils quittent la vie politique. Ainsi, à la suite de l'élection du 4 septembre, 38 députés (17 qui ne se sont pas représentés et 21 qui ont été défaits) recevront des allocations allant de 28 000 \$ à 175 000 \$, selon les données établies par la Ligue des contribuables, rapportait mardi *Le Journal de Montréal*. Le montant total de ces allocations sera de 3,2 millions environ, car les sommes que recevra chaque député sont confidentielles.

Ces allocations ont été conçues à l'origine pour aider les députés à faire la transition entre la vie politique et la vie privée. Après plusieurs années à siéger à l'Assemblée nationale, il peut être difficile de retourner à ses activités professionnelles d'origine. Cela peut même devenir pénible lorsque vos anciens amis font mine de ne plus vous reconnaître.

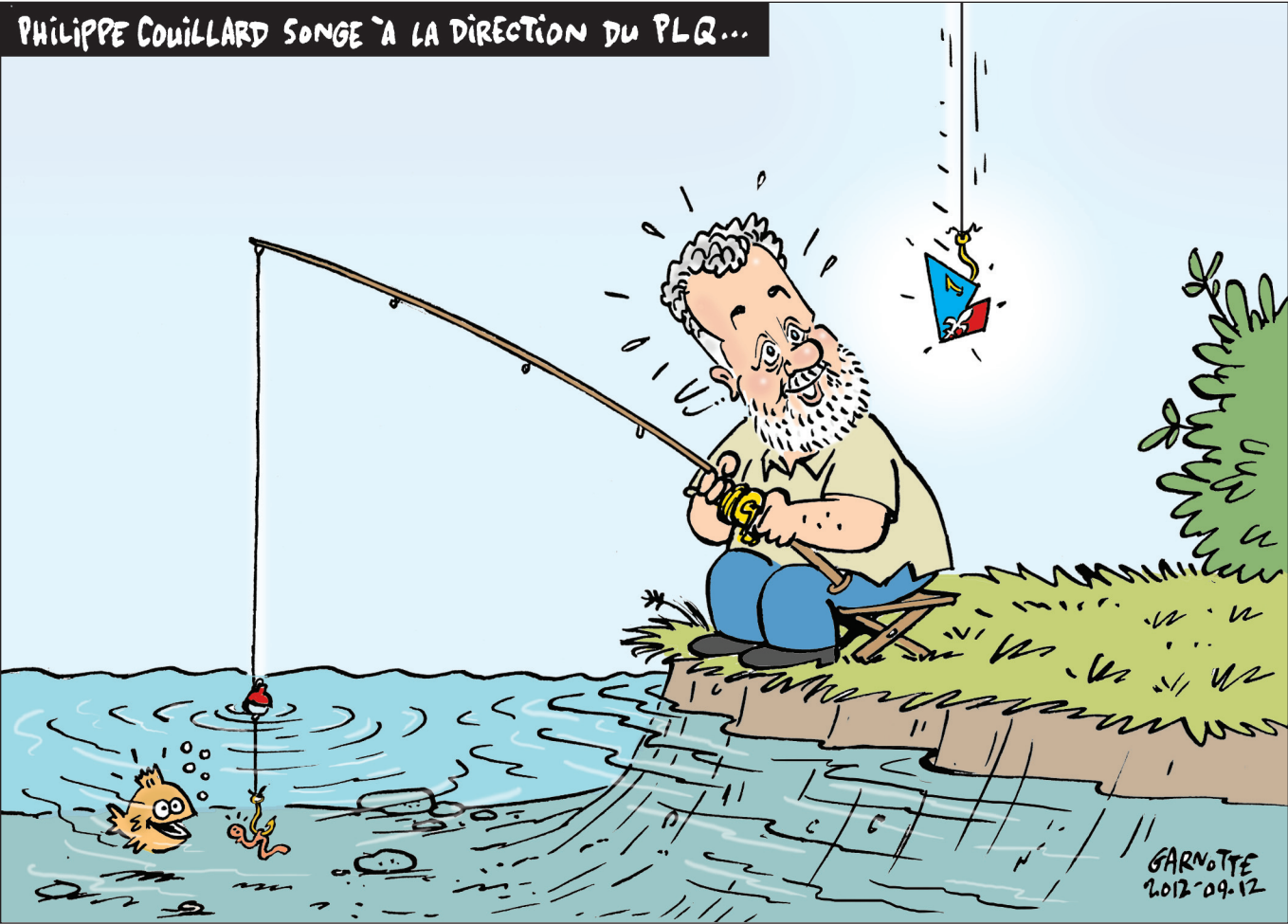
Une telle politique se justifie à plusieurs égards. Elle devient fort contestable par contre lorsque s'ajoutent à cette allocation les prestations de retraite du régime de l'Assemblée nationale. Ainsi, l'ex-député Sylvain Simard, qui s'est bien gardé de trop remuer l'eau de la mare parlementaire, touchera une indemnité de départ de 125 000 \$ et des prestations annuelles de retraite de plus de 100 000 \$ pour ses 18 ans de présence à l'Assemblée. Lui-même ancien député, Yves Michaud dénonçait en juin ces «*cumulards de l'État*» dans une conférence dans laquelle il rappelait que les députés fédéraux ont le choix entre toucher une allocation de transition ou leurs prestations de retraite. Pas les deux.

Députés et ministres ont droit à une juste rétribution. Leur travail est exigeant, souvent ingrat. Comme pour les juges, leur rémunération doit les mettre à l'abri des pressions. S'ils méritent un meilleur salaire, comparable à celui des députés fédéraux qui est nettement plus élevé, qu'on leur donne. Mais qu'ils ne votent pas en catimini des avantages indus.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

L'effet Marois!

À 63 ans, Pauline Marois devient la première femme premier ministre du Québec. L'événement est historique malgré son gouvernement minoritaire. Aussitôt que l'on se réjouit de cette victoire, on doit faire face à la réalité. Il faut se poser la question de savoir si elle aura les coudées franches pour réaliser ses projets.

Pauline Marois passe donc à l'histoire. Elle a réalisé un rêve québécois, faisant la une de tous les journaux et magazines du monde entier au lendemain du 4 septembre. Cette victoire ne s'est toutefois pas faite sans sacrifices sur le terrain de la politique où tous les coups sont permis. Elle sera non seulement la victoire d'une femme qui a plus de 30 ans d'expérience en politique, mais aussi, et surtout, celle de tout un peuple, de toutes les femmes et de toute la jeunesse québécoises.

C'est un exemple de bravoure, mais aussi un modèle de réussite. En cela, le parcours de Pauline Marois est si inspirant!

Il est un fait qu'on ne saurait ne pas qualifier d'historique dans ces élections: il s'agit de l'élection du jeune Léo Bureau-Blouin, candidat du Parti québécois dans Laval-des-Rapides, qui siégera désormais à l'Assemblée nationale du Québec en tant que jeune député.

Roger Toguem
Montréal, le 11 septembre 2012

En ville...

avec ma voiture

En ville sans ma voiture. C'est le nom

de l'événement annuel organisé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) afin de «*sensibiliser la population aux effets néfastes de l'utilisation abusive de l'automobile sur la qualité de vie urbaine*», précise-t-on sur le site Internet conçu pour l'occasion.

Cette année, comme on pouvait le lire sous la plume de Jeanne Corriveau dans *Le Devoir* du 7 septembre, l'événement déménage ses pénates dans le Vieux-Port de Montréal dans le cadre de sa 10^e édition, les 21 et 22 septembre prochains.

Cédant aux pressions des automobilistes indisposés par la fermeture de la rue Sainte-Catherine, l'AMT a opté pour un lieu déjà quasi piétonnier moins susceptible de les importuner.

Son p.-d.g. par intérim, Paul Côté, justifie ce changement de cap en affirmant qu'«*on n'est pas en affaires pour créer de la congestion. On est là pour faciliter les déplacements*». Faciliter les déplacements des automobilistes avant tout, peut-on en déduire.

Se déplacer derrière son volant lors de l'événement En ville sans ma voiture ne serait donc pas abusif. Dans ces circonstances, difficile de continuer à prêter foi au message d'encouragement au transport collectif et au développement durable promulgué par l'AMT.

Mathilde SauvÉ
Montréal, le 11 septembre 2012

Un peu de noblesse...

Monsieur Michaud, c'est très judéo-chrétien comme démarche de clamer du haut de sa chaire que Pauline Marois n'est pas une sotte. C'est un peu bas de dire qu'elle n'est pas un génie. Et les

hommes! On sait qu'une femme, en soi, est en difficulté génétique. Que dire en politique...

Mais, pénible souvenance, combien de politiciens maquillés de couilles, tarés qu'ils furent politiquement! Sans les nommer, par délicatesse, ils n'étaient pas des sots. Mais Dieu qu'ils ne furent pas des génies. Vous en conviendrez et vous les connaissez. Pour une femme, il faut le crier haut et fort. *Basta*. Pour les hommes, il faut le taire. «Insultes sans contenu.»

Jean Coulombe
Rawdon, le 10 septembre 2012

Clément Marchand, un poète centenaire

Aujourd'hui, le 12 septembre 2012, le poète Clément Marchand célèbre son 100^e anniversaire de naissance. Membre de l'Académie des lettres du Québec, il fut, tout au long de sa vie active, journaliste et éditeur à Trois-Rivières où son journal et sa maison d'édition furent très importants à une époque où les grandes régions du Québec avaient une vie propre, des activités nombreuses et indépendantes de celles de Montréal.

Ses œuvres les plus connues, *Courriers des villages* et *Les soirs rouges*, occupent une place de choix dans l'histoire de notre littérature.

Aux nombreux vœux d'anniversaire que le poète accueillera avec son traditionnel sourire, il faut redire notre admiration et notre reconnaissance.

Jean-Guy Pilon
Membre de l'Académie des lettres du Québec
Le 10 septembre 2012

LIBRE OPINION

La dialectique des choses

GILLES GAGNÉ
Professeur au Département de sociologie de l'Université Laval

Pauline Marois est devenue chef de son parti, portée par son propre acharnement et par l'indécision des autres plutôt que par son charisme. Elle n'a rien pu faire face aux factions, aux clubs, aux scissions et aux critiques parce que «*si leurs ennemis les redoutent au plus haut point, c'est que les péquistes sont encore plus redoutables entre eux*».

Sous sa houlette, son parti est allé jusqu'au bord de l'implosion, simplement pour vérifier s'il avait encore le goût d'exister. Elle a été élue de la manière la plus faible dont il est possible d'être élu parce que ceux qui cachaient leur vote avaient peur qu'elle ne les sorte de leur retraite et ne les mette devant l'obligation de choisir. En susurrant des mots d'amour surannés dans l'espoir de réduire l'inquiétude, elle a réveillé plutôt quelques fous. Et pourtant, aurait dit Gerry: toujours vivante! Les chances de l'indépendance sont donc meilleures qu'elles ne l'ont été au cours des 17 dernières années.

Conclusion paradoxale? Nullement! Pour puiser à mon tour dans notre principal réservoir de métaphores, je dirai que la bataille de l'indépendance ne sera pas une discussion plaisante qui papillonnerait vers le consensus dans une loge, autour d'un bar ouvert. Ce sera l'art de combiner les montées en force avec les combats acharnés au ras de la glace pour faire dévier la *puck* dans le net au bon moment.

Je m'inscris donc en faux contre la thèse selon laquelle Pauline Marois n'ira nulle part par manque de charisme et qu'elle ne pourra qu'entraîner misérablement avec elle tout le monde nulle part. Si elle n'a pas, maintenant, le cœur, le nerf et la tête de l'emploi, je redoute que personne ne les ait jamais. Le mépris envieux de ceux qu'elle a défaits visait juste, pile sur ce qu'ils n'étaient pas.

Le Québec sera dirigé par une technocrate de terrain que les entêtements de la société ont poussée à devenir femme d'État, comme si c'était le réel lui-même qui lui avait enseigné l'esprit qu'elle se dispose maintenant à assumer. Tel est du moins ce que les bêtes féroces de

l'espoir peuvent choisir d'espérer pour les années à venir, en se croisant les griffes pour que les contingences de l'événement s'alignent à point nommé avec le sens de cette espérance.

Mais cela exige de courir le risque que ce pari paraisse tristement ridicule dans quelques années. Lévesque a démissionné, Parizeau a démissionné et Landry a démissionné, chacun dans des circonstances qui les excusent. D'une manière inexplicable, Johnson et Bouchard sont allés au-delà de la démission, jusqu'à l'abdication. Mais à ma connaissance, la citoyenne Marois n'a jamais démissionné et on ne voit pas qu'elle soit faite d'une ambition qui pourrait l'amener à abdiquer jamais.

Bouchard a fait de l'indépendance un vain chantage contre Ottawa, Landry en a fait une vaine promesse pour les militants, Marois n'en a rien fait du tout, c'est-à-dire rien d'autre que ce que c'est: lois, impôts, traités. Sous Marois, l'appui à ce projet a donc commencé par reculer, comme il l'a fait chaque fois que l'on y est revenu pour le vrai plutôt que par jeu, et il repartira de l'avant sur cette base.

IDÉES

PROPOS DE LUCIEN BOUCHARD

Nouvelle pelletée de terre du fossoyeur en chef

MARC LAVIOLETTE
PIERRE DUBUC

Respectivement président et secrétaire du SPQ Libre

Dans son dernier livre, *Lettres à un jeune politicien*, dont des extraits ont été publiés dans l'édition du 10 septembre du *Journal de Montréal*, Lucien Bouchard s'en prend vivement au référendum d'initiative populaire.

Selon l'ancien premier ministre, ce serait un «*comble*» qu'un référendum puisse être déclenché si 15% des électeurs en exprimaient le désir. Une «*poignée d'activistes*» pourrait envoyer le Québec «*à l'abattoir*» avec une «*question rédigée à la sauvette*» en faisant «*fi de l'opinion majoritaire*» et des «*prérogatives de l'Assemblée nationale*».

Difficile de trouver autant de démagogie en si peu de mots. Premièrement, il a été établi clairement par M^{me} Marois que l'Assemblée nationale aurait le dernier mot. La question référendaire émanera donc du gouvernement, qui pourra prendre le temps voulu pour la rédiger.

Deuxièmement, faire signer 15% de l'électorat ne peut être l'œuvre d'une «*poignée d'activistes*». Soyons réalistes. Si 850 000 personnes se déplacent pour apposer leur signature sur un registre dans les bureaux prévus à cet effet, ce sera une indication d'une volonté populaire beaucoup plus significative que n'importe quel sondage.

D'autant plus qu'il est facile de prédire que la presse fédéraliste se déchaînera contre cette initiative populaire. On n'a qu'à constater l'ampleur de la réaction actuelle — dont le texte de M. Bouchard n'est que le dernier avatar — pour que le Parti québécois abandonne cet engagement électoral.

Que M. Bouchard s'enrôle dans cette croisade n'étonne pas. À plusieurs reprises, depuis quelques années, il s'est prononcé contre l'option souverainiste sous prétexte, comme il le réaffirme dans son livre, qu'«*il ne faut pas s'exposer inconsidérément à perdre un référendum*».

La capitulation de Lucien Bouchard

Cependant, on peut légitimement se demander si le Québec ne serait pas aujourd'hui indépendant si la possibilité avait existé que la volonté populaire s'exprime, par un référendum d'initiative populaire, en faveur de la tenue d'un nouveau référendum sur la souveraineté lorsque M. Bouchard a pris la succession de Jacques Parizeau en 1995. Selon les sondages, l'appui à la souveraineté dépassait alors les 60%.

Mais M. Bouchard a tourné le dos aux Québécois et a refusé de profiter des «*conditions gagnantes*». Alors que tous s'attendaient — autant au Québec qu'au Canada anglais — à ce qu'il prenne appui sur la quasi-victoire des souverainistes pour déclencher des élections et préparer un nouveau référendum, il a déposé l'arme au pied.



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Depuis sa démission, survenue le 11 janvier 2001 (notre photo), Lucien Bouchard joue périodiquement au «*Bonhomme Sept Heures*» en agitant le spectre de la dette, en accusant les Québécois de ne pas travailler suffisamment, et maintenant en condamnant le référendum d'initiative populaire, écrivent les auteurs de cette lettre.

Dans la biographie qu'il a consacrée à Jean Chrétien, le journaliste Lawrence Martin écrit que Lucien Bouchard a capitulé devant les menaces de partition du territoire québécois proposées par le Canada anglais en cas de victoire du Oui. Est-ce vrai? M. Bouchard devra un jour expliquer pourquoi il a refusé le rôle que l'histoire lui assignait à ce moment charnière de notre lutte d'émancipation nationale.

M. Bouchard a préféré centrer l'attention du Québec sur l'objectif du déficit zéro, cédant pitteusement aux pressions de Wall Street, comme il l'a reconnu dans un article du journal *Les Affaires* du 5 novembre 2005.

Les résultats sont connus. La marche forcée vers le déficit zéro a complètement détruit le réseau de la santé, avec des milliers de départs prématurés à la retraite, et vient encore hanter le Parti québécois, comme nous l'avons vu lors de la dernière campagne électorale.

Au déjà lourd fardeau que Lucien Bouchard a laissé au PQ en héritage, nous pourrions également ajouter la politique catastrophique des fusions municipales. Laquelle, comble de l'ironie, a été renversée par des référendums d'initiative populaire mis en place par le gouvernement Charest. On se rappellera, en effet, que des référendums ont eu lieu lorsque 10% des citoyens

Montréal, un problème qu'on ne veut pas voir

NORMAND CUSSON

Montréal

Claude Castonguay l'avait déploré le premier dans *Le Devoir*, et la doléance a été reprise souvent depuis un mois: Montréal reçoit très peu de considération dans la présente campagne électorale. On entend souvent comme explication que les partis n'ont rien à gagner à Montréal, figée dans ses circonscriptions libérales et péquistes, ce qui est sans doute vrai. Mais au-delà de l'électoratisme, il y a dans ce silence même pas gêné le symptôme d'une grave fracture en train de s'opérer au Québec. Posons en gros que le Québec est en train de larguer Montréal.

Le problème que constitue Montréal dans la vision «nationale» québécoise de quelque parti «national» est devenu si gros qu'on préfère ne pas le nommer. Le fossé entre Montréal et le reste du Québec (RdQ?) ne cesse de grandir. On a beau répéter que Montréal est la métropole du Québec, moitié du Québec, moteur économique et tout, son rattachement à la «nation», son intégration, devient de plus en plus problématique.

Si bien que les gouvernements québécois ont trouvé plus pratique de considérer Montréal comme une ville ordinaire, juste plus grosse que les

autres. Tel déni de la spécificité a un prix et on finit par voir, en 2012, Montréal comme une réalité incongrue dans la trame québécoise.

L'incongruité ne tient pas seulement à la taille intimidante de la ville, mais à sa composition. Montréal n'est pas une ville de deux millions d'habitants, mais deux villes d'un million, respectivement anglophone et francophone. Ces communautés vivent en parallèle, sans presque jamais se toucher, partageant à peine la même actualité.

Les défusions, puis les refusions, ont renforcé cette ghettoïsation linguistique qui ne contribue pas à la cohésion sociale, au partage de ressources, d'informations, d'objectifs, etc. Une vision partagée de Montréal, à Montréal? Vous allez chercher longtemps, d'où les comportements pathétiquement velléitaires des derniers maires de «la métropole».

Pire, il y a maintenant la panique de l'anglicisation de Montréal et l'exode des francophones vers les banlieues. On rationalise en évoquant la circulation, les ponts, les taxes, le prix des maisons, sans trop noter que bizarrement, les anglophones ne fuient pas au même rythme... Serait-ce de la sociologie-fiction que de suggérer que les francophones abandonnent Montréal de guerre lasse, incapables qu'ils ont été d'y poser leur empreinte après un demi-siècle de Révolution



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Montréal a reçu très peu de considération dans la dernière campagne électorale.

tranquille? Ou alors c'est le curé Labelle qui avait raison: nous ne sommes pas faits pour la ville?

En tout cas, la perception grandissante de Montréal en région confirme le désengagement «national», pour ne pas dire cette faillite nationale. À Québec ou à Roberval, à Shawinigan ou à Drummondville, on entendra ruminer: «*Vous autres avec vos Anglais pis vos communautés culturelles, essayez pas d'embarquer tout le monde dans votre problème*».

C'est avec malice qu'on ventera la chaleureuse Québec à côté de cette Montréal aliénante qu'on est fiers de ne plus fréquenter! Les moqueries souvent

justifiées sur les prétentions du «Plateau» ou la montréalisation du Québec expriment désormais souvent un désaveu des régions à l'égard des francophones montréalais. Et quand ceux-ci ne sont plus vus comme le fer de lance, la tête de pont du Québec français dans l'ancienne métropole canadienne, mais comme des exaltés chicaniers, on peut se demander en effet si le RdQ n'a pas fait une croix sur Montréal, à l'exemple des partis politiques.

Une province n'a pas de métropole

Cet effacement de Montréal dans les discours québécois découle en partie de la

place que peut occuper Montréal dans une province comme une autre. Dans son livre de 1980, *The Question of Separatism*, l'urbaniste visionnaire Jane Jacobs arguait que seule l'indépendance permettrait à Montréal de rester une métropole, à défaut de quoi la ville deviendrait un centre régional (canadien) parmi d'autres. Les provinces n'ont pas de métropole, elles ont une capitale. La Torontoise Jacobs n'était pas séparatiste pour autant: «*Heureusement pour le Canada*, ajoutait-elle à peu près, *il est peu probable que les Québécois décideront de se séparer*».

Vu ainsi, il était dans l'ordre des choses que, depuis la réitération de notre statut de province en 1995, la nation perde progressivement ses prétentions sur Montréal, grande ville canadienne de moins en moins francophone, pendant que la capitale provinciale prospérerait.

Est-il trop tard pour reprendre Montréal? Une province peut-elle se bricoler une métropole? N'y a-t-il que la souveraineté pour renverser telle tendance de fond? Après 40 ans d'atermolements coûteux, ce serait sans doute la solution la plus facile et la moins «usante» pour toutes les parties.

Mais qu'on en vienne là ou non, l'issue à l'immobilisme actuel ne tient pas en l'éradiation de l'anglais. Au

d'une municipalité fusionnée signaient le registre ouvert à cet effet, sans que personne y voie un accroc à la démocratie.

La grande coalition souverainiste, rassemblée par Jacques Parizeau à l'occasion du référendum et réunissant avec le Parti québécois et le Bloc québécois les grandes centrales syndicales, les organisations communautaires, les artistes et les groupes de femmes, n'a pas résisté à l'électrochoc du déficit zéro.

Et pour s'assurer que la coalition soit bel et bien détruite, le gouvernement Bouchard a adopté 11 lois d'exception antisyndicales pendant une des périodes de relations de travail parmi les plus calmes de notre histoire.

Alors que M. Parizeau avait réussi à rallier les groupes de femmes à la cause souverainiste en promettant la Loi sur l'équité salariale au lendemain de la marche Du pain et des roses de 1995, Lucien Bouchard s'est aliéné les mêmes groupes en répondant aux revendications de la Marche mondiale des femmes de 2000 avec une ridicule augmentation de 10 ¢ de l'heure du salaire minimum. Cette attitude a conduit Françoise David et les groupes de femmes à fonder Québec solidaire.

Nous avons été à même d'en voir les résultats lors du dernier scrutin. Peu importe la méthode de calcul, il est clair que les votes pour Québec solidaire ont coûté au Parti québécois la majorité parlementaire.

Plutôt que de s'être appuyé sur les Québécois au moment où les «conditions gagnantes» étaient réunies, Lucien Bouchard les a blâmés, au moment de sa démission, «*pour avoir été étonnamment impassibles devant les offensives fédérales*»!

Le «Bonhomme Sept Heures»

Un mois après sa démission, il se joignait au cabinet d'avocats Davies, Ward, Phillips & Vineberg. Depuis, il joue périodiquement au «Bonhomme Sept Heures» en agitant le spectre de la dette, en accusant les Québécois de ne pas travailler suffisamment, et maintenant en condamnant le référendum d'initiative populaire.

Pour meubler ses loisirs, M. Bouchard siège à de nombreux conseils d'administration et préside l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), avec des honoraires versés par l'Albertaine Talisman Energy.

Mais il s'est surtout employé, dans les coulisses, à susciter la formation d'un parti politique nationaliste, mais non souverainiste. Après des efforts infructueux auprès de Mario Dumont, à l'époque de la publication du manifeste des Lucides, il a jeté son dévolu sur François Legault, comme nous l'apprenait le journaliste Alec Castonguay dans son reportage «*Dans le ventre de la CAQ*», publié dans l'édition de mai 2012 du magazine *L'actualité*.

L'échec de la CAQ amène le fossoyeur en chef à jeter une nouvelle pelletée de terre pour enterrer le projet de souveraineté du Québec.

ACTUALITÉS

DÉFENSE

SUITE DE LA PAGE 1

blique prévues dans le dernier budget d'Ottawa doivent être complétées en 2015.

L'Union des employés de la Défense nationale (UEDN) représente plus de 19 000 fonctionnaires. Environ 1 100 d'entre eux ont reçu une lettre au printemps les avisant que leur poste était touché par les coupes budgétaires et pourrait être éliminé. Dans l'Ouest, ce sont environ 190 postes qui seraient abolis, selon les chiffres colligés par le *Citizen*.

Les emplois touchés par la nouvelle dont le *Citizen* a pris connaissance vont de l'entretien des édifices à l'administration, en passant par des postes de concierges, des employés de cuisine ou des techniciens en armement ou en munitions.

Le gouvernement fédéral n'a pas précisé mardi le nombre d'emplois qui seraient supprimés. La Défense nationale n'a pas non plus été en mesure de répondre aux questions du *Devoir* quant à cette sous-traitance confiée au privé.

Or, de l'avis du syndicat des fonctionnaires touchés, la Défense fait fausse route en ayant recours à des sous-traitants pour équilibrer son budget. Au contraire, il lui en coûtera plus cher, estime le président de l'UEDN, John MacLennan.

BIXI

SUITE DE LA PAGE 1

marcher. *«Il y a aussi un effet d'aubaine, dit Hérán. On a vu de nombreux cyclistes vendre leur bicyclette pour utiliser celles de la ville.»* Frédéric Hérán est aussi très sceptique quant à l'impact des VLS sur l'augmentation du trafic cycliste. *«On sait que dans la plupart des villes qui ont choisi ce service, le nombre de cyclistes avait progressé bien avant l'arrivée du VLS. Souvent cinq ou dix ans plus tôt.»* Après une période d'engouement à Paris, en 2010, la pratique du vélo était retombée à ce qu'elle était au moment de l'arrivée du Vélib', en 2007. Il a fallu investir en publicité pour la faire remonter.

Frédéric Hérán pose même une question provocante: le VLS n'est-il finalement qu'un instrument de communication aux mains des villes? Partout, ces vélos sont aujourd'hui associés à l'image de marque des métropoles où ils sont devenus le symbole de la «branchitude». Même si c'était le cas, et ça l'est très souvent, dit Hérán, ce n'est pas nécessairement négatif. Pour ce spécialiste des transports, le VLS est un extraordinaire moyen d'éducation, pour ne pas dire de propagande. En effet, si les gens utilisent tant la voiture, c'est qu'on en parle beaucoup et qu'il y a des stations-service et des garages partout. Tellement que les gens ne s'imaginent pas sans voiture. *«Plus on parlera du vélo, plus on trouvera normal de l'utiliser, dit-il. Ce qui semblait extraordinaire hier deviendra ordinaire.»*

Calmer le trafic

Hérán voit le VLS comme une étape transitoire, nécessaire pour certaines villes mais pas pour toutes, dans l'évolution des transports urbains. *«Le VLS contribue à calmer le trafic»,* dit-il. Selon lui, la mesure la plus avant-gardiste demeure cependant celle qui a été adoptée par de nombreuses villes néerlandaises et allemandes, qui n'ont d'ailleurs pas de VLS. Elle consiste à réduire à 30 km/h la vitesse de 80 % du réseau urbain. En Allemagne, où la bataille a été féroce, plus de 200 villes ont adopté une telle réglementation. En France, Nantes et Strasbourg se sont aussi engagées dans cette voie. Il y a deux ans, la France a commencé à emboîter le pas à ses voisins du Nord en autorisant notamment les vélos à circuler à contre-courant du trafic sur ces artères à vitesse réduite.

«Lorsque la vitesse de 80 % des rues est limitée à 30 km/h, il n'est plus nécessaire de construire des pistes cyclables, sauf sur les voies rapides, dit Hérán. Il ne faut pas ghettoïser les cyclistes. Il faut au contraire leur permettre de circuler partout dans un environnement apaisé. Comme pour les piétons.»

Alors que le Québec autorise les automobilistes à tourner à droite au feu rouge, de nombreuses villes allemandes et néerlandaises n'accordent ce droit qu'aux cyclistes! *«Plus le trafic sera apaisé, plus ce qu'on considérait comme une infraction pour les cyclistes deviendra normal.»* Il n'y a pas si longtemps, dit Hérán, il semblait hérétique de permettre aux vélos d'emprunter les couloirs réservés aux bus. Aujourd'hui, c'est devenu la règle en France.

La Ville de Paris a aussi dans ses cartons un plan destiné à généraliser les zones à 30 km/h où cyclistes et piétons pourront circuler librement à contre-courant du trafic. VLS ou pas, dit Hérán, l'essentiel est que les villes prennent des mesures d'apaisement du trafic automobile. Ce n'est qu'à ce prix qu'on redonnera aux cyclistes et aux piétons la place qui leur revient.

D'ailleurs, conclut-il, il est plus que normal que les automobilistes contribuent au financement des transports en commun et des autres modes de transport. *«Les automobilistes ne comptent-ils pas parmi leurs principaux bénéficiaires? Sans eux, les routes seraient complètement engorgées et il deviendrait vite impossible de circuler en voiture.»* Il ne reste plus qu'à convaincre les automobilistes que les piétons, les usagers du métro et les cyclistes ne veulent que leur bien...

Le Devoir

«C'est une privatisation du secteur public sans aucune analyse de rentabilité qui prouve que cela permettra de sauver des sous aux contribuables. Et cela va interrompre le soutien aux troupes militaires», a-t-il déploré en entrevue avec *Le Devoir*. M. MacLennan estime plutôt qu'il en coûtera de 80 000 \$ à 90 000 \$ de plus par année par base militaire visée. Il affirme avoir pourtant prévenu le ministre de la Défense, Peter MacKay, avant le dépôt de l'énoncé budgétaire des conservateurs, qu'à moins de fermer entièrement les bases militaires, le travail assuré par la fonction publique n'allait pas disparaître. Néanmoins, Ottawa a décidé d'aller de l'avant. Et n'a pas prévenu le syndicat. C'est plutôt le quotidien d'Ottawa qui a annoncé la nouvelle à M. MacLennan.

Pas un premier recours au privé

En vertu du budget du printemps dernier, la Défense doit réduire ses dépenses de 1,1 milliard de dollars par année d'ici 2014-2015, année à laquelle son budget devrait atteindre 20 milliards. Impossible cependant de savoir combien de fonctionnaires perdront du coup leur emploi — le gouvernement refuse de le préciser.

Dans un rapport déposé à la Défense en 2011, le lieutenant-général Andrew Leslie — qui a dirigé l'armée canadienne pendant sa mission en Afghanistan — énumérait une série de recommandations pour réduire les dépenses du minis-

tère. Parmi celles-ci: éliminer 3 500 membres des Forces régulières, de même que 3 500 fonctionnaires. Mais le lieutenant-général Leslie suggérerait en outre de réduire de 30 % les dépenses de 2,7 milliards engagées annuellement par le fédéral en sous-traitance et contrats octroyés au secteur privé.

Le *«Rapport sur la transformation 2011»* avait été accueilli tièdement dans les rangs militaires, l'ancien chef d'état-major de la Défense, Walt Natynczyk, n'ayant pas annoté le document d'une recommandation lorsqu'il l'a remis au ministre Peter MacKay. Ce qui avait été perçu comme un signe que le général Natynczyk n'approuvait pas les conseils qui y étaient offerts par le lieutenant-général Leslie.

Ce n'est pas la première fois que la Défense nationale se tourne vers le privé. À la suite des dernières compressions dans la fonction publique fédérale, dans les années 1990 sous les libéraux de Jean Chrétien, le ministère avait là encore fait appel au privé pour pallier le manque de main-d'œuvre. Et le fédéral avait reculé, notamment à la base militaire de Greenwood, en Nouvelle-Ecosse, selon M. MacLennan. La preuve, croit-il, qu'il en sera de même cette fois-ci et qu'Ottawa sera forcé de reconnaître que ce n'est pas une solution viable.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'indice du coût des études au Québec, qui était de loin la province la plus abordable pour les études universitaires en 1990-1991, devrait être en forte augmentation d'ici 2015-2016.

UNIVERSITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

tient, il aura augmenté de près de 18 % dans quatre ans.

Dans le classement des provinces où étudier est le plus coûteux, le Québec pourra conserver sa position, soit 9^e sur 10, dès que le gouvernement péquiste, qui annulera la hausse des droits de scolarité pour plutôt l'indexer, prendra le pouvoir. Avec une facture de 4472 \$ en 2015-2016, il se serait toutefois retrouvé en 8^e position, devant le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador, si le plan du gouvernement libéral défait avait été mis à exécution. Avec des frais de 9231 \$ en 2015-2016, l'Ontario est la province la moins abordable.

Erika Shaker, coauteure de l'étude, reconnaît que le Québec a toujours eu les droits de scolarité les plus bas — et l'endettement le plus faible, soit en moyenne 15 000 \$, contre 27 000 \$ en moyenne au Canada —, même si Terre-Neuve-et-Labrador remporte la palme de l'abordabilité lorsqu'on tient compte des frais afférents. Elle croit néanmoins que même dans le scénario d'un gouvernement péquiste, *«des actions délibérées devront être entreprises pour prouver que l'intention réelle du gouvernement est de rendre les études plus abordables»*, a-t-elle dit au *Devoir*.

M^{me} Shaker estime qu'il ne suffit pas de comparer les taux d'inscriptions à l'université pour conclure que le coût des études n'a pas de réelle incidence sur le choix des jeunes. Selon elle, l'étude démontre que la majorité des provinces n'ont pas décidé de garder les coûts à un niveau acceptable, mais plutôt d'offrir aux étudiants des taux d'intérêt avantageux ou des modalités de paiement assouplies.

Elle soutient qu'il faut également se pencher sur les effets de la diminution de la part du financement public dans les universités et ses effets sur les étudiants. *«Et ce qu'on risque de constater, c'est que plusieurs étudiants vont retarder leurs études en attendant d'avoir l'argent»*, a-t-elle noté.

Un nouvel indice

Ce n'est pas la première fois que le CCPA, un groupe de recherche traditionnellement plutôt à gauche, se penche sur l'accessibilité aux études. Mais cette fois, il compare ce qu'il en coûte d'étudier dans les diverses provinces au moyen d'un nouvel indice, fait de données sur l'évolution des droits de scolarité et des frais obligatoires tirées des annonces et des poli-

tiques des gouvernements. Cet indice du coût des études sert à mesurer l'effet de certaines politiques gouvernementales et l'impact, croissant ou décroissant, du coût des études sur deux types de familles, de la classe moyenne et à faible revenu. L'indice ne tient pas compte de certains facteurs, dont l'aide financière, parce qu'elle n'est pas universelle.

C'est ainsi que l'indice du coût des études du Québec, qui était de loin la province la plus abordable pour les études universitaires en 1990-1991, semblera en forte augmentation d'ici 2015-2016. Car même dans un contexte de simple indexation des droits de scolarité au coût de la vie comme le veut le Parti québécois, le Québec devrait se distancer nettement de Terre-Neuve-et-Labrador, où le coût des études diminuera en regard des revenus des familles de classe moyenne et de celles à faible revenu. En fait, si les tendances dans les deux provinces se maintiennent, on avance même que pour une famille de classe moyenne, le coût des études sera deux fois plus élevé au Québec qu'à Terre-Neuve-et-Labrador.

Autre étude de l'OCDE

En comparant le Canada aux autres pays du monde en matière d'éducation, il fait plutôt bonne figure, nous apprend un nouveau rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) rendu public hier.

Environ 50 % des adultes canadiens sont détenteurs d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires, ce qui correspond à une augmentation de 14 points de pourcentage au cours des 15 dernières années. Cette proportion est la plus élevée de l'OCDE.

On y apprend aussi que la lutte contre le décrochage scolaire porte ses fruits au pays: un adulte sur dix au Canada n'a pas terminé ses études secondaires, alors qu'il y a 15 ans, cette proportion était d'un adulte sur cinq. Mais puisque d'autres pays rattrapent le temps perdu, la compétition semble plus féroce que jamais sur la scène internationale, constate le rapport.

Publié chaque année par l'OCDE, *«Regards sur l'éducation 2012»* dresse en quelque sorte un état de l'éducation dans le monde en prenant en considération notamment le profil démographique des populations étudiantes et les ressources humaines et financières investies dans l'éducation.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

TÉMOIN

SUITE DE LA PAGE 1

FTQ-Construction d'avoir le monopole des chantiers. Mais en coulisse, il est aussi question du Fonds de solidarité de la FTQ. Cette institution fait saliver plus d'un joueur du monde syndical et de sa périphérie. C'est là que les réseaux d'influence des uns et des autres prennent toute leur valeur.

Il y a d'ailleurs un mois, *Le Devoir* révélait que la commission Charbonneau enquête sur un présumé système de pots-de-vin facilitant l'accès aux dirigeants et au capital d'investissements du Fonds de solidarité.

Ce n'est toutefois qu'un des éléments du cocktail qui a explosé au cours des dernières années. Les esprits se sont échauffés dans la foulée des allégations de corruption, des congédiements et démissions-chocs, des perquisitions et des enquêtes policières. Il y a donc fort à parier que la FTQ-Construction, le Fonds de solidarité et ses filiales seront au centre des questionnements publics de la commission Charbonneau. Dans un univers où le mot d'ordre est le silence, l'exercice ne s'annonce pas facile à moins d'une preuve documentaire et des enregistrements hérités notamment de l'opération Diligence (les activités criminelles dans l'industrie de la construction) et de l'opération antimafia Colisée.

Quelques acteurs importants

Michel Arsenault, président de la FTQ et du Fonds de solidarité. Son amitié avec Tony Accurso, l'un des plus gros employeurs du milieu de la construction accusé de fraude, fait sourcilier. M. Arsenault a séjourné sur le luxueux yacht *Touch*.

Farouche opposant à la tenue d'une enquête publique sur la construction, M. Arsenault s'est ravisé en 2010 sous la pression de ses membres. Il a toujours nié qu'il y ait de *«mauvaises pratiques à la FTQ»*.

Henri Massé, prédécesseur de Michel Arsenault. Il a été appelé à la rescousse pour calmer la grogne interne et *«cimentier l'unité à la FTQ-Construction»*.

Jean Lavallée et Jocelyn Dupuis, respectivement président de la FTQ-Construction pendant 33 ans et directeur général pendant 11 ans. Cette longévité est devenue ambiguë alors que le lien d'amitié des deux hommes s'est transformé en guerre de pouvoir: chacun avait son équipe interne et ses appuis externes, notamment chez des entrepreneurs.

Le clan Lavallée est associé à Tony Accurso. M. Lavallée serait aussi lié à Denis Vincent, un homme d'affaires de la Mauricie considéré comme un proche des motards criminalisés. Le clan Dupuis compte sur Joe Borsellino de Garnier Construction. De plus, M. Dupuis serait une bonne connaissance de Raynald Desjardins, qui est accusé du meurtre prémédité de Salvatore Montagna, successeur pressenti de Nicolò Rizzuto à la tête de la mafia italienne.

Domenico Arcuri, homme d'affaires identifié dans l'opération policière Colisée comme un membre de la mafia. Il a approché le Fonds de solidarité afin d'obtenir un soutien financier pour son entreprise de décontamination Carboneutre. Dans ce dossier, la rumeur d'une offre de 300 000 \$ faite à Michel Arsenault pour garantir que le dossier recevrait une attention particulière circule depuis 2009. À la même époque, M. Arcuri a pris part à un déjeuner-bénéfice pour le Parti libéral du Québec.

Tony Accurso, tête dirigeante directe ou indirecte d'un empire tentaculaire dont les entreprises le plus souvent citées sont Simard-Beaudry, Louisbourg, Gastier et Écolosol. Deux de ses entreprises ont été reconnues coupables de fraude fiscale en 2010 pour avoir éludé plus de 4 millions d'impôt fédéral. Tony Accurso est aujourd'hui accusé de fraude dans le dossier de Mascouche.

Joe Borsellino, propriétaire de Construction Garnier. Il est l'ami de l'ancien ministre libéral Tony Tomassi, accusé de fraude. M. Borsellino préside la Fondation Garnier Kids qui a notamment reçu l'appui de l'ancien ministre de la Sécurité publique Jacques Dupuis. En 2008, M. Borsellino a invité à ses frais Robert Marcil, directeur de la réalisation des travaux à la Ville de Montréal, ainsi que Jocelyn Dupuis dans un voyage en Italie. En juillet 2009, il aurait été battu sauvagement sans pour autant porter plainte à la police.

Guy Gionet, ancien p.-d.g. de SOLIM, le bras immobilier du Fonds de solidarité. Parti en 2009 à la suite de l'achat par la SOLIM d'un bar de danseuses conjointement avec un sympathisant des Hells Angels, Ronald Beaulieu.

Ken Pereira, l'homme par qui le scandale des dépenses extravagantes de Jocelyn Dupuis a éclaté. Armé des factures et reçus pour une période de six mois, M. Pereira a d'abord tenté de régler le problème au sein de la FTQ sur la recommandation de Michel Arsenault. Ne voyant aucune issue, Ken Pereira a révélé le pot aux roses à l'émission *Enquête* de Radio-Canada. Jocelyn Dupuis est accusé de fraude à l'encontre de la FTQ-Construction.

Eddy Brandone, ex-secrétaire-trésorier de la FTQ-Construction. Il était en position d'autorité pour accepter ou refuser les dépenses de Jocelyn Dupuis.

Le Devoir

À lire demain: le deuxième volet de notre liste

LE DEVOIR Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333	 Le Devoir sur ledevoir.com  sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Au téléphone 514 985-3346 Par télécopieur 514 985-3390
--	---	---	--	--